

Décision modificative n°2

2017

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

La décision modificative n°2 de l'exercice 2017 décline les priorités politiques de la majorité tout en proposant des ajustements de recettes et de dépenses. Elle s'inscrit par ailleurs pleinement dans notre trajectoire financière.

La décision modificative n°2 propose des efforts financiers supplémentaires, en particulier en faveur de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement économique et des lycées.

A titre d'illustrations, certains dispositifs ou projets seront renforcés :

- le dispositif « Etoiles montantes » au titre de la recherche prendra en charge davantage de projets ;
- l'autorisation de programme de l'IUT du Mans sera accrue ;
- l'augmentation de l'enveloppe du Grand Port Maritime sera augmentée pour l'aménagement du site du Carnet ;

De plus, un nouveau dispositif pour renforcer la sécurité dans les transports sera créé, les « forces de l'ordre » armées pourront ainsi bénéficier d'un abonnement gratuit sur les réseaux de transports régionaux.

Par ailleurs, pour les lycées, un effort très significatif est proposé, aussi bien pour les lycées publics que pour les lycées privés :

- Pour les lycées publics, une nouvelle politique en matière de ressources humaines est mise en place : contrairement à ce qui s'est pratiqué sous la mandature précédente, le remplacement des agents au-delà de cinq jours d'absence sera généralisé ce qui permettra aux agents présents dans les lycées de garantir au mieux la qualité du service public. Ce dispositif est très attendu des agents régionaux et de la communauté éducative. De même, il est proposé la création de 70 postes supplémentaires dans les lycées. C'est naturellement un effort considérable de la collectivité au moment où l'Etat, sans préavis, supprime les emplois aidés dans les lycées.
- Pour les lycées privés, la Région a choisi de majorer de manière substantielle les crédits de paiement de 10 M€. La majorité régionale s'inscrit donc en rupture avec les pratiques de la majorité précédente consistant à ouvrir des autorisations de programme très supérieures aux crédits de paiement générant ainsi des Restes à payer élevés qu'il convient à présent d'apurer. Ainsi, alors qu'en 2015 les crédits de paiement étaient de 22 M€, ils se sont élevés en 2016 à 30,1 M€ et en 2017 à 30,9 M€.

Par ailleurs deux rapports thématiques annuels seront proposés à votre approbation : le rapport annuel sur le développement durable et le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette Décision modificative procède aussi à des ajustements budgétaires.

Au titre des dépenses, il convient de distinguer différentes situations :

- En autorisations de programme, les diminutions reflètent la volonté de modifier le portage, de redimensionner ou de revoir le modèle économique de certains projets (CEA Tech ; Technocampus énergie des océans, Manufacturing Academy), avec un moindre niveau de dépenses publiques pour la Région. Par ailleurs, certains projets, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assumée par la collectivité, connaissent un décalage dans leur mise en œuvre.
- En crédits de paiement de fonctionnement, l'ajustement est de +28,3 M€, dont 21,1 M€ au titre de la compétence transport de la loi NOTRe ; 14,1 M€ correspondent au remboursement à l'euro aux Départements pour la mise en œuvre de la compétence transport et 7 M€ au titre de l'ajustement de la CVAE aux Départements.

- En crédits de paiement d'investissement, l'ajustement principal porte sur les fonds européens FEADER qui diminuent de 97,7 M€ sur l'exercice 2017, en raison de retards, non imputables à la Région, dans l'instruction des demandes. Par ailleurs des ajustements interviennent compte tenu du rythme de consommation de certains crédits de paiement pour plusieurs politiques régionales. Ils sont détaillés dans le présent rapport.

Au titre des recettes, les ajustements principaux sont les suivants :

- Tout d'abord, certaines recettes de fonctionnement connaissent une dynamique plus marquée qu'anticipée : les recettes de fiscalité (CVAE, TICPE...) progressent de +21,1 M€ par rapport aux estimations et notifications prévisionnelles qui avaient pu être communiquées à la Région par les services de l'Etat ; de plus, les recettes associées aux politiques régionales s'accroissent de 11,1 M€ dont 9 M€ pour les transports scolaires.
- Par ailleurs, pour les recettes d'investissement, les deux modifications principales concernent d'une part les variations des recettes des fonds européens du FEADER (- 97,7 M€), en cohérence avec les baisses des dépenses liées à ce fonds et, d'autre part, les recettes exceptionnelles générées par la vente de rames de trains à la Région Centre Val de Loire (+ 24,4 M€).

*

* *

Au final, cette Décision modificative s'inscrit pleinement dans la trajectoire financière de la Région, avec une maîtrise des deux principaux agrégats : l'épargne brute et le recours à l'emprunt. Le volume des autorisations de programme votées sur l'année 2017 demeure à un niveau élevé, à hauteur de 560 M€.

Ainsi, au regard des modifications qui vous sont proposées, l'épargne brute s'élève désormais à 246,2 M€, en hausse de 7,1 M€ par rapport au Budget supplémentaire. L'emprunt d'équilibre est revu substantiellement à la baisse puisqu'il s'élève à 179,5 M€, soit -31,7 M€ par rapport au Budget supplémentaire.

Au global, le budget total 2017 s'élève à 1 745,8 M€ dont 1 119,3 M€ sur la section de fonctionnement et 626,5 M€ en section d'investissement.

Présentation de la Décision modificative 2017-2 par Commission

Au global, les inscriptions soumises à votre approbation dans la cadre de cette Décision modificative sont les suivantes :

En M€	CP			Autorisations pluriannuelles		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget primitif + Budget supplémentaire	1 090,9	722,8	1 813,8	679,5	597,1	1 276,6
Ajustements de la DM 2	28,3	-96,3	-68,0	-2,0	-37,5	-39,6
<i>Dont fonds européens FEADER</i>		-97,7	-97,7			
<i>Dont projet Manufacturing Academy</i>					-18,8	-18,8
Budget total	1 119,2	626,5	1 745,76	677,5	559,6	1 237,1

Une présentation synthétique des principaux ajustements de cette session vous est proposée ci-dessous.

1 - Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

	Décision modificative 2017-2			
	AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local				
<u>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</u>				
421 Axe1 FEDER -Recherche, développement technologique et innovation			1 000 000	
424 Axe4 FEDER -Transition énergétique			800 000	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale				
<u>Action 5 : agir au plus près des habitants</u>				
400 Soutien aux partenaires sociaux				17 500
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale				
<u>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</u>				
249 Evaluation des politiques publiques		-40 000		-17 500
428 Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020				-183 000
15002 Investissements immobiliers			300 000	
Charges générales				110 000
Reversement CVAE au titre de la loi NOTRe				7 020 092
Opérations financières				3 738 510
<u>Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés</u>				
Dépenses de personnel				600 000
TOTAL DE LA COMMISSION N° 1		-40 000	2 100 000	11 285 602

S'agissant du FEDER 2014-2020, du fait de la montée en puissance de la programmation et des efforts déployés pour accélérer les remontées de dépenses des maîtres d'ouvrage (MO) les projections en termes de perspectives de certification de dépenses d'ici à la fin de l'année 2017 font apparaître un besoin de crédits supplémentaires de l'ordre de 1,8 M€.

Ce montant est nécessaire pour couvrir les paiements dus aux maîtres d'ouvrage après finalisation du contrôle de service fait des demandes de remboursement adressées au titre des opérations cofinancées. Il sera soustrait du volume de CP nécessaire pour l'exercice 2018.

Pour la DM2 2017 il sera ainsi demandé un abondement de crédits de paiement de 1,8 M€, à raison d'1 M€ sur le programme 421, qui correspond à l'axe 1 FEDER « Recherche, développement technologique et innovation », et de 0,8 M€ sur le programme 424, qui correspond à l'axe 4 FEDER « Transition énergétique ».

Concernant la gestion du programme 428 « Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020 », la Région bénéficie de crédits dédiés à l'assistance technique des programmes. Ces crédits servent à co-financer par les fonds européens, à hauteur de 50%, les coûts engagés par la collectivité dans le cadre de son activité d'autorité de gestion du FEDER et du FSE régional : communication, évaluation, coûts salariaux... Le besoin de crédits de paiement est ramené à 40 000 € en lieu et place de la dotation de 223 000 € allouée du fait des éléments suivants :

- La prise en compte sur le budget de la Direction de la Transition numérique du coût de développement du site Europe dédié ;
- Le report sur le premier trimestre de l'année 2018 du paiement de la prestation d'étude confiée à la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre de l'évaluation *ex-ante* des besoins non couverts pour la mise en place d'un instrument financier (coût 146 K€ TTC).

Il est ainsi proposé pour la DM2 2017 une réduction du montant de crédits de paiement de 0,18 M€ pour le programme 428.

Par ailleurs, en matière d'investissements immobiliers, des travaux et aménagements connexes au redéploiement des services issus de la réorganisation ont été nécessaires. Ces travaux s'élèvent à 0,525 M€. Si le programme 15002 présentait un disponible d'autorisations de programme suffisant pour engager les-dits travaux, la dotation de crédits de paiement en investissement allouée à l'occasion du BP 2017 (1,8 M€), ne permet pas de couvrir en totalité les liquidations correspondantes.

C'est pourquoi, il est demandé un abondement de 300 000 € en crédits de paiement en investissement sur le programme 15002 à l'occasion de cette DM2, dans la mesure où les travaux seront intégralement réalisés et payés avant la fin de l'exercice 2017.

Dans le cadre de cette Décision modificative, 7 M€ sont inscrits au titre du reversement CVAE aux Départements ligériens. En effet, comme cela est précisé dans le rapport spécifique loi NOTRe, dans le cadre du transfert des compétences transports, 25 points de CVAE perçus auparavant par les Départements sont désormais versés aux Régions depuis le 1er janvier 2017.

Dans le cas des cinq Départements ligériens, les dépenses nettes liées aux compétences transports transférées sont inférieures aux 25 points de CVAE transférée que les Départements ont perçu en 2016. Par conséquent, la Région devra s'acquitter chaque année d'un versement aux Départements correspondant au solde entre les dépenses et les recettes transférées.

Au Budget primitif 2017, 43,8 M€ ont été inscrits au titre de ce reversement, montant qui avait été calculé avec les données budgétaires disponibles en fin d'année 2015, la compensation étant alors calculée sur les années 2013, 2014 et 2015. Ce montant est réévalué au regard de l'actualisation des CLERCT actuellement en cours et s'élèverait à 50,8 M€, sur la base d'une prise en compte des années 2014, 2015 et 2016.

Par ailleurs, 3,6 M€ sont inscrits au titre des provisions en fonction des informations transmises par le Payeur régional, qui dispose d'une vision précise sur les risques de défauts de paiements des débiteurs. S'ajoutent également 0,1 M€ au titre du fonds de péréquation CVAE, soit 3,7 M€ pour le poste « Opérations financières ».

En matière de ressources humaines, la Région a décidé de mettre en place une nouvelle politique dans les EPLE qui justifie 0,6 M€ d'inscriptions complémentaires afin de :

- Favoriser un remplacement plus rapide des agents dans les EPLE et remédier au bilan qui a été tiré de la politique de remplacement précédente. En effet, le principe de l'enveloppe gelée depuis 2013 est devenu contre-productif en conduisant à un absentéisme important.
- Pallier la décision unilatérale du gouvernement de mettre fin aux emplois aidés, ce qui conduit la Région à engager de nouveaux recrutements.

2 - Commission Entreprises, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

		Décision modificative 2017-2			
		AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local					
<u>Action 1 : faire émerger les PME du futur</u>					
510	Appui à la performance - Aide au conseil	-660 000			
511	Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi	-800 000			
513	Soutien à la création et à la transmission d'entreprises		-8 000		
516	Animation économique		65 000		600 000
517	Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	-2 000 000	100 000		
518	Soutien à l'innovation	-12 500 000	-20 000		
<u>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</u>					
304	Programmes de recherche régionaux et interregionaux		-600 000		
431	Tourisme	-300 000	45 000		
512	Soutien aux transitions	-250 000	-3 500		200 000
1400	Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche			-1 000 000	
1402	Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale		600 000		
<u>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</u>					
184	Contrat Etat-Région-Investissements Immobiliers			-247 469	
356	Contrat Etat-Région : investissements	1 557 748		-222 531	
357	Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	-1 557 748		-2 614 000	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale					
<u>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</u>					
246	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	1 200 000			
TOTAL DE LA COMMISSION N° 2		-15 310 000	178 500	-4 084 000	800 000

En matière d'entreprises et d'innovation, les AP sont réduites de 15,3 M€, sans remise en cause de projets par la Région.

S'agissant plus particulièrement du programme 518 « Soutien à l'innovation », les AP sont réduites de 12,5 M€. En effet, les montants prévus au Budget primitif 2017 en AP pour de nouveaux projets d'infrastructures d'innovation ne seront que partiellement consommés du fait du choix de la Région de faire porter les projets d'investissement CEA tech et Technocampus Energie des Océans par des SAS créées par la SEM régionale.

Sur le programme 510 « Appui à la performance – Aide au conseil », le dispositif Pays de la Loire Accélérateur a finalement été imputé en totalité en fonctionnement et conduit donc à diminuer l'AP prévue pour ce projet.

En crédits de paiement de fonctionnement, le programme 516 est abondé de 0,6 M€ afin d'honorer la convention passée avec l'Agence régionale. En matière de soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi, au regard des dossiers identifiés à ce stade de l'année, un montant de 27,75 M€ en AP est suffisant d'où la réduction de 0,8 M€ qui vous est proposée.

En revanche, le soutien au Grand Port maritime de Nantes – Saint-Nazaire est abondé d'1,2 M€ d'AP supplémentaires car ce dernier a accéléré son calendrier sur l'aménagement du site du Carnet.

S'agissant de la Recherche et de l'enseignement supérieur, il est proposé de redéployer 1,5 M€ d'AP au titre du projet de l'IUT du Mans inscrit au CPER dont le coût a été relevé de 5,7 M€ à 7 M€ avec pour conséquence une augmentation de la participation de la Région des Pays de la Loire. Par ailleurs, s'agissant des programmes 184, 356 et 357, au regard des justificatifs parvenus à ce stade de l'année ainsi que d'informations récentes sur certains projets en cours, les besoins en CP d'investissement sont moindres qu'anticipés lors de la préparation du Budget primitif 2017. En conséquence, il vous est proposé une baisse de 3 M€.

En AE, il vous est proposé de redéployer 0,6 M€ en faveur du dispositif « Etoiles montantes ».

3 - Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

		Décision modificative 2017-2			
		AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local					
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain					
58	Gestion financière de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des rémunérations		-1 563 220		-389 950
191	Investissements et équipements des CFA	-18 800 000		-4 457 000	
207	Rémunération et protection sociale des stagiaires				834 128
208	Observation, études		-750		17 572
209	Ingénierie de formation		-336 750		-4 918
210	Investissement Formation Professionnelle Continue			21 447	
258	Bourses sanitaires et sociales				-194 818
269	Démarches individuelles de formation et VAE				24 033
281	Emplois aidés				18 672
311	Région - Formation - Visa social		-230 243		-231 805
312	Région - Formation - Visa sanitaire		128 602		582 812
323	Actions éducatives				-31 700
370	Région Formation des personnes détenues				-291 500
373	Investissement sanitaire et social			-526 046	
381	Région - Formation - Accès évolution		-24 301		
386	Ingénierie				-87 935
387	Etudes et promotion				-112 960
392	Emplois de solidarité				1 306
397	Acquisition et développement des compétences clés				-450 000
398	Mobilité internationale		-25 285		-62 921
399	Amélioration des conditions de travail	-5 050		-3 480	-7 885
402	Etudes et projets des partenaires sociaux		-3 500		4 954
407	Je m'oriente, je me prépare				500 000
433	Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formats		-54 876		822 079
436	Plan national - 500 000 formations		-790 136		-4 738 023
500	RÉGION FORMATION - PRÉPA		-1 900		467 570
501	RÉGION FORMATION - VISA		-150 140		-32 353
502	REGION FORMATION - ACCES Emploi		-16 656		712 796
503	REGION FORMATION - ACCES Entrepreneur		50 000		78 625
522	Conditions de vie apprenants		1 530 000		
523	Ingénierie et études - Emploi et formation professionnelle continue		300 000		
TOTAL DE LA COMMISSION N° 3		-18 805 050	-1 189 155	-4 965 079	-2 572 221

S'agissant de la formation professionnelle, hors plan 500 000 formations, les ajustements conduisent à financer la hausse des crédits liée aux actions suivantes :

- 0,8 M€ au titre de la rémunération et la protection sociale des stagiaires suite à l'évolution du partenariat avec Pôle emploi qui ne permet plus la prise en charge directe par Pôle emploi de la rémunération associée aux places financées ;
- 0,6 M€ sur les formations visas sanitaires dont 0,4 M€ financés par redéploiement ;
- 0,5 M€ sur le programme 407 « Je m'oriente je me prépare » pour prendre en compte l'ajustement des échéanciers des paiements des sessions de formation se poursuivant en 2017 ;
- 0,8 M€ pour prendre en compte le changement de rythme de paiement des missions locales ;

- 0,7 M€ afin de prendre en compte les modalités de paiement du conventionnement 2017 avec Pôle emploi et les OPCA, signé en juillet 2017, pour la mise en œuvre du dispositif Accès Emploi (programme 502).

Concernant le plan 500 000 formations, il est proposé de réduire de -4,7 M€ les CP de fonctionnement sur l'exercice 2017. En effet, la totalité des actions de formation financées dans le cadre de ce plan a débuté en 2016 mais certains paiements de la convention 2016 interviendront en 2018.

En parallèle, les recettes sont également réduites pour un montant de 2,8 M€. Au global les inscriptions budgétaires au titre de cette action en 2017 s'élèvent à 57,9 M€ en recettes et à 53,3 M€ en dépenses. Il convient de souligner qu'en 2016, les dépenses (21,5 M€) ont été plus importantes que les recettes perçues (16,9 M€).

Les Autorisations d'engagement sont également redéployées entre programmes et les efforts de gestion permettent au global de diminuer les AE dédiées à la formation professionnelle d'1,2 M€.

En matière d'apprentissage, le projet de Jules Verne Manufacturing Academy, dont l'objectif est de créer un centre de ressources mettant à disposition des équipements de haut niveau à l'ensemble de la communauté de la formation industrielle, dans une logique de mutualisation, est redimensionné.

En effet, une nouvelle réflexion entre l'IRT Jules Verne, l'Université de Nantes et l'UIMM a conduit à revoir le projet, tout en conservant l'esprit initial. Le projet ne sera plus mené sous maîtrise d'ouvrage régionale car l'UIMM est le nouveau porteur du projet. Celui-ci privilégie une approche par étapes pour sa mise en place.

Ce nouveau projet, inscrit dans le plan régional pour l'industrie du futur adopté lors de la session du Conseil régional du 17 mars 2017, recevra également le soutien financier du Programme des Investissements d'Avenir (PIA). Le projet fera appel aux subventions régionales (investissements et équipements) pour un montant total de 4,8 M€.

Ces nouvelles orientations se traduisent par une réduction des autorisations de programme d'un montant total de 18,8 M€.

Par ailleurs, sur le programme 0,4 M€ de CP sont restitués en raison de la fin de mise en œuvre d'opérations de 2015 consacrées à la lutte contre les ruptures de contrats et à l'édition 2015-2016 du programme régional de formation des personnels de CFA. De même, sur le programme 387, 0,1 M€ sont également diminués du fait d'un décalage dans la réalisation des audits organisationnels et financiers dans les CFA.

En investissement, le report du démarrage des opérations de restructuration des centres de l'URMA Pays de la Loire, vaste opération de travaux, soutenue par le PIA, dans les cinq centres de formation départementaux des Pays de la Loire conduit à réduire de 4,45 M€ les CP du programme 191.

4 - Commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

		Décision modificative 2017-2			
		AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local					
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain					
336	Subvention d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association			10 000 000	
339	Pacte éducatif régional		120 000		
TOTAL DE LA COMMISSION N° 4			120 000	10 000 000	

Le principal ajustement de cette Commission porte sur le budget consacré aux établissements privés sous contrat d'association. En effet, les crédits de paiement dédiés à ce programme ont été pendant longtemps structurellement inférieurs aux autorisations de programme. Cette stratégie budgétaire a conduit à générer un niveau conséquent de Restes à payer qu'il convient à présent d'apurer, dans une logique de rattrapage. Un premier effort a été consenti en 2016 avec 30,1 M€ de crédits mandatés contre seulement 22 M€ en 2015.

Néanmoins, cet effort doit être reconduit en 2017 afin d'honorer les engagements de la Région pris auprès des établissements. L'augmentation qui vous est proposée, soit 10 M€, permet de porter l'enveloppe globale à 30,9 M€ au titre de l'exercice 2017. Les subventions ainsi allouées seront destinées à financer des projets liés à l'amélioration des locaux (construction, extension, restructuration, rénovation), des travaux de mise en conformité, des travaux de sécurité, des travaux de câblage, l'acquisition de mobilier, d'équipements pédagogiques et informatiques.

5 - Commission Transports, mobilité, infrastructures

		Décision modificative 2017-2			
		AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale					
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain					
93	Contrat Etat-Région (2000-2006)			-100 000	
104	Fonctionnement du réseau de transport régional		-897 210		4 929 151
106	Modernisation du parc de matériel roulant régional	510 437			
107	Infrastructures ferroviaires	-1 216 687		2 910 182	
221	Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	-830 627		1 450 919	
290	CER Programmes complémentaires			-251 841	
305	Désenclavement urbain et rural			112 385	
359	Multimodalité et solutions innovantes				207 973
378	Aménagement numérique			-6 500 000	-30 000
391	Financement du syndicat mixte aéroportuaire				-24 298
509	Politique routière d'intérêt régional				-130 000
	Dépenses Loi NOTRe			-1 198 300	14 083 494
TOTAL DE LA COMMISSION N°5		-1 536 877	-897 210	-3 576 655	19 036 320

S'agissant des crédits de paiement, en dehors des dépenses liées à la Loi NOTRe, les ajustements en matière de transports s'élèvent à -2,4 M€ en investissement et à 4,9 M€ en fonctionnement.

Les crédits complémentaires sur le programme 104 « Fonctionnement du réseau de transport régional » sont nécessaires afin de prendre en compte le lancement d'un nouveau marché de contrôle de la qualité des lignes autocar régionales gérées en délégations de service public, ainsi que des besoins supplémentaires pour les aides aux bénéficiaires du 1 €. En revanche s'agissant des AE, compte-tenu de la baisse des besoins au titre de l'exploitation du réseau TER, celles-ci peuvent être diminuées de 0,9 M€.

En investissement, sur les infrastructures ferroviaires, il vous est proposé de réduire d'1,2 M€ les AP du fait principalement d'ajustements sur des opérations de modernisation du réseau ferré (transfert Nantes Etat / Nantes Blottereau, ligne Nantes/Bordeaux etc.). En revanche, l'enveloppe des crédits de paiement est abondée de 2,9 M€ en vue de la réalisation de travaux concernant la halte de Trélazé, le terminus technique d'Ancenis ainsi qu'au bénéfice des restes à payer.

S'agissant des points d'arrêt et des investissements en faveur de l'intermodalité, une réduction de 0,8 M€ en AP vous est proposée afin de prendre en compte des besoins moindres concernant l'appel à projets « Amélioration des accès au réseau » ainsi que sur la réhabilitation d'anciens bâtiments de voyageurs désormais fermés.

Dans le cadre du transfert de compétences en matière de transports routiers de voyageurs, aux termes d'échanges continus au cours des trois premiers trimestres de l'année 2017, l'évaluation des besoins en inscriptions budgétaires en dépenses comme en recettes ont été affinés comme le présente le rapport consacré à la loi NOTRe. Ainsi, 21,1 M€ supplémentaires de crédits de paiement en fonctionnement sont nécessaires pour permettre à la Région d'exercer cette compétence. Sur ce montant, 14,1 M€ sont inscrits au titre de la Commission Transports pour les dépenses liées à cette compétence et 7 M€ au titre de la Commission Finances en vertu du reversement de CVAE dont la Région devra s'acquitter auprès des Départements. En revanche, les besoins en crédits de paiement en investissement sont revus à la baisse d'1,2 M€.

En parallèle, il convient de souligner que des recettes supplémentaires à hauteur de 8,8 M€ sont également inscrites à l'occasion de cette Décision modificative. Ainsi au global, le montant de dépenses nettes relatives aux transports loi NOTRe s'établit à 11,1 M€ à l'occasion de cette session.

Concernant l'aménagement numérique, le retard pris sur certains projets de développement du très haut débit, menés par les partenaires de la Région, conduit à diminuer de 6,5 M€ l'enveloppe dédiée au financement de ces projets.

6 - Commission Territoires, ruralités, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

	Décision modificative 2017-2			
	AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local				
<u>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</u>				
285 Transition énergétique	-420 000	-11 000	-990 000	-45 000
430 Logement et efficacité énergétique	-270 000	-2 000	-510 000	-50 000
<u>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</u>				
325 Logement pour les jeunes			-100 000	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale				
<u>Action 5 : agir au plus près des habitants</u>				
265 Développement et animation des territoires				-41 448
283 Habitat et logement social			-20 000	
349 Renouvellement urbain			-1 160 000	
<u>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</u>				
266 Biodiversité et littoral	-1 430 000		-190 000	31 000
268 Axe ligérien			-570 000	-45 000
286 Gestion de l'eau dans les bassins versants			-320 000	
389 Economie circulaire, déchets, risques technologiques	77 000		-70 000	
429 Eau et Loire	-130 000	-18 000	-170 000	-20 000
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale				
<u>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</u>				
301 Observation régionale - Etudes et expertises		-75 000		-110 000
TOTAL DE LA COMMISSION N° 6	-2 173 000	-106 000	-4 100 000	-280 448

En investissement, il est proposé de diminuer de 4,1 M€ les crédits de paiement au regard de moindres besoins identifiés sur plusieurs projets.

Pour les autorisations de programme, une diminution de 2,2 M€ est inscrite pour les raisons suivantes :

- report des travaux sur les digues, du contrat régional du bassin versant de l'Huisne, du déploiement des plateformes territoriales de rénovation énergétique,
- l'émergence lente des contrats nature dont le montant est inférieur aux estimations initiales,
- les demandes en matière de réseaux électriques intelligents qui se décalent plutôt sur l'exercice 2018.

De même, les autorisations d'engagement sont réduites de 0,1 M€.

7 - Commission Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

	Décision modificative 2017-2			
	AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale				
Action 5 : agir au plus près des habitants				
74		-20 000		
Action 6 : renforcer notre qualité de vie				
198				118 823
199		9 000		59 000
287		60 000		100 000
288		-60 000		
315		90 000		95 000
376				-20 000
388				-200 000
390				-108 823
TOTAL DE LA COMMISSION N° 7		79 000		44 000

Les ajustements proposés dans le cadre de cette Commission conduisent à limiter les inscriptions supplémentaires de 0,08 M€ en AE et de 0,04 M€ en CP, les besoins complémentaires étant financés en grande partie par des redéploiements internes.

8 - Commission Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

	Décision modificative 2017-2			
	AP	AE	CP (I)	CP (F)
Mission 1 : le combat pour l'emploi local				
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production				
113	300 000	-100 000	1 407 000	
310	250 000		4 413 000	
UE FEADER			-97 660 350	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale				
Action 5 : agir au plus près des habitants				
114	-250 000	-80 000	180 000	
TOTAL DE LA COMMISSION N° 8	300 000	-180 000	-91 660 350	

Les fonds européens FEADER constituent le principal ajustement qui est soumis à votre approbation concernant cette Commission. La situation est très contrastée selon le type de mesure.

S'agissant du programme consacré à l'agriculture et au développement durable, les besoins supplémentaires en CP d'investissement sont dus à d'importants volumes de paiements à ce jour, notamment sur les Appels de

fonds ASP ainsi que sur les mesures du PCAE (volets Elevage-Végétal). Par conséquent, l'enveloppe est abondée de 4,4 M€. De même les AP sont revues à la hausse de 0,25 M€ afin de faire face aux appels à projet « Biosécurité » hors FEADER.

Concernant l'alimentation, la qualité et l'industrie agroalimentaire, des besoins complémentaires liés à d'importants volumes de paiement sur le volet PCAE Elevage-Végétal ainsi que sur l'ARIAA, conduisent à inscrire 1,4 M€ de CP en investissement. En AP, la mise en œuvre progressive du PDRR 2014-2020 et l'accélération des affectations au cours de l'année 2017 sur les mesures déclinées et cofinancées dans le cadre du FEADER nécessitent de revaloriser de 0,3 M€ le montant initial.

En revanche, s'agissant des Fonds européens, comme cela l'est précisé dans la partie consacrée aux recettes, le retard dans le déploiement des outils informatiques (Isis et Osiris) conduisent à revoir à la baisse les prévisions de paiements. Par conséquent les dépenses et les recettes liées au FEADER sont diminuées de 97,7 M€.

LES RECETTES

Il est proposé au titre de la Décision modificative d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement du Budget 2017, d'un montant total de 35 M€ et de diminuer les recettes d'investissement de 70,6 M€.

En investissement cette baisse est liée essentiellement aux recettes FEADER (-97,7M€) qui sont compensées par une diminution d'un montant équivalent en dépenses. En réalité, hors fonds européens, les recettes d'investissement augmentent de 27,6 M€ dont 24,4 M€ au titre de la vente de rames TER (7 ZGC et 2 Régio 2N V200).

En fonctionnement, les inscriptions budgétaires sont essentiellement liées à l'ajustement des recettes fiscales pour lesquelles la Région a reçu les notifications définitives par les services de l'Etat.

Ces évolutions du volet recettes ont pour effet d'améliorer significativement les ratios budgétaires de la Région puisque comme il l'a été indiqué au début de ce rapport l'épargne brute augmente de 7,1 M€ et l'emprunt d'équilibre diminue de 31,7 M€.

1. Concours Financiers de l'Etat :

1.1 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

L'inscription du montant de la DGF au Budget primitif 2017 a été calculée au regard de la baisse de cette recette constatée entre 2016 et 2015, soit 22,8 M€. Or, cette baisse est légèrement différente en 2017. En effet, la notification par les services de l'Etat de la DGF que la Région percevra en 2017 fait état d'un montant de 186,13 M€, soit +0,7 M€ de plus qu'inscrit au BP 2017.

Il convient de rappeler qu'en vertu de l'article 149 de la loi de Finances Initiale pour 2017, c'est la dernière année que les Régions percevront de la DGF. Celle-ci sera remplacée par une fraction de TVA à compter de 2018.

1.2 Dotation générale de décentralisation (DGD) :

La DGD étant reconduit à l'identique, depuis 2009, hors mesures nouvelles destinées à compenser de nouveaux transferts de compétences, le Budget primitif 2017, avait prévu l'inscription d'une recette d'un montant de 18,6 M€.

Toutefois, au vu des éléments notifiés par les services de l'Etat, une augmentation des prévisions budgétaires de cette dotation d'1,54 M€ est proposée.

Cette revalorisation correspond à un rattrapage sur les années 2014 à 2016 de la compensation du décret Gare de 2012 ayant instauré la redevance quai.

1.3 Dotation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP):

Dans le cadre du budget de l'Etat pour 2017, et comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'Etat ont dû financer des mesures nouvelles. Pour 2017 il s'agissait de :

- la hausse des dotations de péréquation destinées au bloc communal (+360 M€),
- la hausse de la DGF liée à la croissance démographique,
- les conséquences des modifications de périmètres intercommunaux,
- et surtout l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, en nette progression sous l'effet de l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes.

Afin de financer ces mesures sans augmenter le niveau des concours financiers aux collectivités, l'Etat a, à l'instar des années précédentes, eu recours aux variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Toutefois, afin de ne pas présenter de baisse de l'ordre de 60 ou 80% de ces variables et ainsi limiter artificiellement cette nouvelle ponction à hauteur de 21,5%, la LFI 2017 en a élargi le périmètre en y intégrant la DCRTP des Départements et des Régions. Par conséquent, les inscriptions budgétaires au BP avaient conduit à réduire de 3,5 M€ cette recette par rapport à 2016 en la portant à 12,4 M€.

La notification reçue par les services fiscaux indique un montant définitif de 13,3 M€ pour l'année 2017 nécessitant un ajustement de +0,9 M€ dans le cadre de cette Décision modificative.

1.4 Allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité

Au même titre que la DCRTP, cette recette a été impactée par la nécessité de financer l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes. Au regard de la notification des services fiscaux, cette recette s'élèvera à 6,5 M€ en 2017, nécessitant une réduction de 0,4 M€ par rapport à l'inscription initiale.

2. **Recettes Fiscales**

2.1 Fiscalité directe

2.1.1 Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La notification prévisionnelle communiquée par les services fiscaux de l'Etat avait conduit à une inscription de CVAE au Budget primitif 2017 d'un montant de 429,4 M€.

Au regard de la dernière notification reçue, un ajustement de + 4,5 M€ vous est proposée dans le cadre de la DM 2, portant ainsi le montant total de la CVAE à 433,9 M€.

2.1.2 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Les IFR ferroviaire sont revalorisées de 0,28 M€ et les IFR télécommunication de 0,03 M€ conformément à la notification reçue des services fiscaux. Au total ces recettes s'élèvent désormais respectivement à 12,27 M€ et 21,73 M€.

2.2 Fiscalité indirecte :

2.2.1 La taxe sur les cartes grises

Les encaissements enregistrés sur les huit premiers mois de l'année au titre de cette recette traduisent un dynamisme important, de l'ordre de 3% comparé à 2016. C'est pourquoi, il est proposé de revaloriser de 6,2 M€ les inscriptions de cette recette en la portant à 134 M€.

2.2.2 La TICPE Grenelle

Afin de tenir compte des recettes encaissées en 2016 et du dynamisme constaté entre 2015 et 2016, un ajustement de +1,1 M€ est soumis à votre approbation dans le cadre de cette session. Le montant total de cette recette s'établirait ainsi à 41 M€.

2.2.3 Ressources Régionales de la formation professionnelle

En vertu de la notification reçue dans le courant du mois de juin, les recettes liées à la formation professionnelle et notamment les frais de gestion sont ajustées de +0,78 M€, portant la recette totale à 44,2 M€ en incluant la part de TICPE « Formation professionnelle Apprentissage ».

2.2.4 Ressources régionales de l'apprentissage

Les prévisions de recettes liées à l'apprentissage qui vous sont proposées conduisent à une revalorisation de 9,3 M€ par rapport au BP 2017.

Les recettes 2016 au titre de l'apprentissage ont été particulièrement dynamiques comparées à l'exercice 2015. Néanmoins la notification des services fiscaux pour l'année 2016 s'est révélée excessivement tardive puisque la Région n'a eu connaissance de ce niveau de recettes qu'en début janvier 2017 et n'a pas pu prendre en compte ces nouveaux éléments dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2017.

De même, au titre de 2017, c'est une notification transmise début août dernier par les services de l'Etat qui informe la Région des recettes, encore prévisionnelles à ce stade de l'année, de l'apprentissage.

2.2.4.1 L'aide au recrutement d'un apprenti

L'aide au recrutement d'apprentis, prévue au Budget primitif 2017 à 15 M€ sera en réalité supérieure au vue des éléments transmis par les services de l'Etat. Il est proposé une inscription supplémentaire de 0,8 M€.

2.2.4.2 Compensation primes employeurs d'apprentis

L'inscription initiale prévue au titre de cette recette est ajustée de +1,36 M€ portant son montant total à 16,36 M€. Ce montant sera désormais figé sur le reste du mandat conformément à l'article 140 de la Loi de Finances pour 2014 qui dispose qu'à compter de 2017, le montant de cette compensation est déterminé en fonction du nombre d'apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage dans les établissements de la région au 31 décembre 2013 et d'un montant de 1 000 € par apprenti et par année de formation.

2.2.4.3 Part TICPE de ressource régionale de l'apprentissage

Aux termes de la loi de finances initiale, cette recette devrait évoluer en fonction du dynamisme de la masse salariale mentionné dans le rapport économique, social et financier annexé à la LFI pour 2017, soit 1,5%. Les prévisions budgétaires ont été inscrites conformément à cette disposition, soit 9,3 M€.

Toutefois, la notification de l'Etat reçue en août dernier indique une recette prévisionnelle de 14,7 M€, un montant totalement décorrélé de ce que prévoit la LFI. A l'occasion de cette Décision modificative, le montant est donc ajusté au regard de ces dernières informations.

2.2.4.4 Fraction régionale de la taxe d'apprentissage

Cette recette est composée de deux parts : une part fixe de 89 M€ et une part variable indexée sur la masse salariale. Toutefois, le montant de cette fraction régionale ayant vocation à être fixe, le dynamisme de la part variable est défalqué de la part fixe et son montant figé à 98,4 M€ au total.

3. Fonds de compensation pour la TVA

Les recettes d'investissement issues de la compensation par l'Etat, de la TVA, sont ajustées à la hausse de 5,1 M€ portant le montant total du FCTVA à 20,1 M€.

En fonctionnement, la recette du FCTVA est également ajustée à la hausse pour un montant total de 0,26 M€ soit + 0,16 M€ dans le cadre de la décision modificative.

4. Recettes associées aux politiques régionales

Les prévisions de recettes liées aux politiques régionales nécessitent un ajustement global à la baisse de 66,9 M€, dont + 11,1 M€ en fonctionnement et -78 M€ en investissement, dus essentiellement à la diminution des inscriptions budgétaires au titre du FEADER (-97,7 M€). Il convient de souligner que cette réduction des recettes FEADER est sans impact sur les grands équilibres du budget puisque les dépenses sont diminuées en parallèle du même montant.

4.1 Fonds structurels européens

S'agissant du FEADER, la période retenue correspond à l'année comptable communautaire comprise entre le 16 octobre de chaque année (N) et le 15 octobre N+1. Si les comptes de la Région doivent retracer le FEADER en recettes et en dépenses en application des principes d'unité et d'universalité budgétaire conformément à la circulaire du 11 février 2015, les crédits FEADER ne transitent pas par le budget régional mais par l'Agence de Services et de Paiement, organisme en charge des paiements. Chaque année, un arrêté des comptes est produit par l'ASP afin que la Région puisse réintégrer au budget les dépenses effectuées. Un montant correspondant en recettes est également inscrit. Cette opération est neutre pour l'équilibre du budget.

Du fait du retard dans le déploiement des outils informatiques (Isis et Osiris), les prévisions de paiements ont été actualisées sur la base d'une estimation de la programmation des dossiers et d'un cadencement des remontées de dépenses établi en concertation avec les directions en charge de ces politiques.

Sur les aides aux investissements dont la gestion et le paiement sont réalisés sur Osiris, le niveau de paiement escompté initialement n'a également pas été atteint en raison du déploiement progressif des outils qui impliquait leurs indisponibilités de manière récurrente pour assurer le versement des aides.

Aussi, le montant prévisionnel des recettes et des dépenses, ré-estimé à la lumière de ces éléments, est de 24,1 M€ pour 2017.

En ce qui concerne le FEDER, les recettes sont ajustées à la baisse, du fait de sous-réalisations constatées lors des contrôles de service fait, pour les projets co-financés par le FEDER, ainsi que pour les dépenses d'assistance technique. Depuis le début du programme ont été perçus 22,4 M€ de recettes FEDER dont :

- ⇒ 8,5 M€ au titre du préfinancement initial (recettes budgétaires) ;
- ⇒ 7,5 M€ au titre des préfinancements annuels (recettes non budgétaires) ;
- ⇒ 6,3 M€ au titre des dépenses déclarées dans les appels de fonds FEDER n°1 et n°2.

Un appel de fonds n°3 pour le FEDER devrait être réalisé le 11 octobre prochain pour 6,2 M€ de FEDER supplémentaire et dont 90% devrait être perçus en recettes sur le budget 2017 soit 5,6 M€. Cela permettra de tendre vers l'objectif du BP2017 en matière d'investissement.

Pour la part fonctionnement, liée aux dépenses liées à l'assistance technique du programme, deux dossiers sont en cours de certification et devrait intégrer l'appel de fonds d'octobre et permettre de justifier 1,5 M€ de FEDER dont 90% seront perçus en 2017 soit 1,4 M€ soit un peu moins que ce qui avait été projeté lors du BP 2017 en raison des sous-réalisations de ces opérations constatées lors des contrôles de service fait (CSF).

Un appel de fonds n°4 pour le FEDER sera réalisé en décembre auprès de la Commission européenne de façon à justifier l'atteinte des cibles du dégageant d'office 2017. En revanche, il est peu probable que la Commission verse le FEDER correspondant en 2017.

Le rythme des remontées de dépenses s'est accéléré au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme depuis son lancement. Cette progression va se poursuivre en 2018 permettant d'atteindre un niveau supérieur à 2017.

S'agissant du Fonds social européen, un ajustement à la baisse des recettes est proposé, sur l'assistance technique du programme, du fait de sous-réalisations. Les recettes s'élèvent donc à 0,35 M€, et non 0,8 M€.

Sur la gestion des fonds européens 2007-2013, la réduction de recettes de 3,6 M€ est liée aux règles de programmation des fonds européens. En effet, aucun versement supplémentaire de recettes ne pourra intervenir avant la validation du rapport de clôture par les services de la Commission européenne pour la programmation 2007-2013 qui n'aura pas lieu en 2017. Par conséquent, l'inscription initiale est annulée.

4.2 Participations

Les recettes liées aux participations reçues augmentent d'1,4 M€ en investissement et de 0,5 M€ en fonctionnement.

En investissement, la modification la plus notable concerne la baisse des recettes liées à la recherche en raison d'ajustements techniques ou de décalages des opérations dans le temps (-1,1 M€ sur l'IRT 2 de Nantes et -0,75 M€ sur l'IRIS 2 – Institut Montclair).

En fonctionnement, les ajustements significatifs concernent la formation professionnelle qui s'accroissent à +1,2 M€ sur la formation professionnelle continue et qui diminuent de 0,8 M€ sur les formations sanitaires et sociales. S'agissant des hausses, 1,7 M€ sont liés au nouveau partenariat avec Pôle emploi pour l'année 2017 qui modifie la structure des dépenses/recettes puisqu'il y a une augmentation parallèle des recettes et des dépenses directes de rémunération de la Région. Pour les recettes en diminution sur les formations sanitaires et sociales, là aussi, les modifications d'inscriptions budgétaires sont liées à des ajustements de conventions avec Pôle emploi.

4.3 Redevances et loyers

En fonctionnement, les recettes sont revues à la baisse d'un montant total d'1,9 M€ en raison essentiellement d'un ajustement technique sur le Technocampus EMC2 (-1,3 M€).

4.4 Autres recettes de gestion

Au global il est proposé de les ajuster de +9,4 M€ en fonctionnement et de +0,3 M€ en investissement.

Sur le fonctionnement la revalorisation des recettes est essentiellement liée aux recettes tarifaires des transports de voyageurs dans le cadre de la loi NOTRe qui augmentent de 8,8 M€. Sur le Département de Loire-Atlantique, la forte évolution des recettes (+7,7 M€) est liée à une réforme des liens juridiques et financiers avec les autorités organisatrices de transport de second rang.

4.5 Remboursements de prêts et avances

Au global ces recettes sont diminuées de 2 M€ en investissement et majorées de 0,06 M€ en fonctionnement. Une partie des mouvements budgétaires est liée à des ajustements comptables entre les recettes imputées

jusqu'à présent dans la rubrique « Recettes exceptionnelles » et qui basculent à l'occasion de cette session en « Remboursements de prêts et d'avance ».

4.6 Recettes exceptionnelles

Les propositions d'ajustement qui vous sont proposées conduisent à augmenter les recettes d'investissement de 23 M€ en investissement et de 3,7 M€ en fonctionnement.

En investissement 24,4 M€ de recettes supplémentaires sont liés à la vente, à leur valeur nette comptable, de 7 rames de train 7 ZGC (6,3 M€) et de 2 Régio 2N V200 (18,1 M€) à la Région Centre Val de Loire. Des recettes supplémentaires seront par la suite inscrites au titre des années 2018, 2021 et 2024.

En fonctionnement, le bilan du compte TER 2016 conduit à ajuster de +2,5 M€ les recettes inscrites en 2017. Par ailleurs, 1 M€ est inscrit au titre du remboursement par les assurances d'une partie de l'indemnité à laquelle la Région a droit au titre de l'inondation du lycée Rabelais en début d'année 2017.

Les conditions de l'équilibre budgétaire

⇒ L'épargne

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement enregistrent un abondement de **35,4 M€** ; les dépenses réelles de cette section sont majorées de **28,3 M€**. Ces ajustements conduisent à une **augmentation de 7,1 M€** de l'épargne (brute et nette).

(M€)	BP 2017	BS 2017	DM 2017-2	TOTAL
Recettes de fonctionnement	1 303.1	26.9	35.4	1 365.4
Dépenses de fonctionnement	1 057.4	33.5	28.3	1 119.3
Epargne brute	245.7	-6.6	7.1	246.2
Amortissement de la dette	107.0			107.0
Epargne nette	138.7	-6.6	7.1	139.2

⇒ L'emprunt

L'actualisation des prévisions de dépenses et de recettes d'investissement appelle **une diminution du montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget tel qu'il s'élevait à l'issue du Budget supplémentaire à hauteur de 31,7 M€**.

(M€)	BP 2017	BS 2017	DM 2017-2	TOTAL
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	592,7	23,1	-96,3	519,5
- Epargne nette	138,7	-6,6	7,1	139,2
- Recettes d'investissement	233,2		-71,7	161,5
- Excédent global de clôture 2016		39,4		39,4
Emprunt de l'exercice	220,8	-9,7	-31,7	179,5

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable de la Décision modificative 2017-2 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

(M€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35,4	35,4
Opérations réelles	28,3	35,4
Amortissement des immobilisations / neutralisation	4,0	-5,0
Reprise des subventions (DRES)		5,0
<i>Virement entre sections</i>	3,1	
Investissement	-196,3	-196,3
Opérations réelles	-96,3	-71,7
Amortissement des immobilisations / neutralisation	-5,0	4,0
Reprise des subventions (DRES)	5,0	
Avances sur immobilisations	-100,0	-100,0
<i>Virement entre sections</i>		3,1
Emprunt		-31,7
TOTAL	-160,9	-160,9

Les 3,1 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement correspondent au virement nécessaire pour équilibrer le budget section par section après prise en compte des inscriptions nouvelles de la Décision modificative n° 2 pour 2017 en dépenses comme en recettes.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter au niveau du chapitre le projet de la Décision modificative 2017-2, équilibré à hauteur de **-196 286 084 €** en section d'investissement et de **35 409 921 €** en section de fonctionnement et comportant **- 37 524 927 €** d'autorisations de programme et **- 2 034 865 €** d'autorisations d'engagement (conformément à la maquette budgétaire consolidée présentée en annexe) ;
- d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- d'autoriser le Président à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;
- d'autoriser le Président à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit **179 480 179.32 €** (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 18 décembre 2015 ;
- d'autoriser, à cet effet, le Président à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **3 738 510 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **1 000 000 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 421 : « Axe 1 FEDER – Recherche, développement technologique et innovation »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **800 000 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 424 : « Axe 4 FEDER – Transition énergétique »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **300 000 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 15002 : « Investissements immobiliers »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **17 500 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 400 : « Soutien aux partenaires sociaux »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **110 000 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre des charges de structure et de gestion,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **200 000 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 512 : « Soutien aux transitions »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **834 128 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 207 : « Rémunération et protection sociale des stagiaires »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **17 572 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 208 : « Observation, études »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **21 447 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 210 : « Investissement – Formation professionnelle continue »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **24 033 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 269 : « Démarches individuelles de formation et VAE »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **18 672 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 281 : « Emplois aidés »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **1 306 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 392 : « Emplois de solidarité »,

- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **4 954 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 402 : « Etudes et projets des partenaires sociaux »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **500 000 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 407 : « Je m'oriente, je me prépare »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **822 079 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 433 : « Orientation professionnelle – Analyse et prospective de l'emploi et des formations »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **467 570 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 500 : « REGION FORMATION - PREPA »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **712 796 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 502 : « REGION FORMATION – ACCES Emploi »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **10 000 000 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 336 : « Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **4 929 151 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 104 : « Fonctionnement du réseau de transport régional »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **2 910 182 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 107 : « Infrastructures ferroviaires »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **1 450 919 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 221 : « Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **112 385 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 305 : « Désenclavement urbain et rural »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **207 973 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 359 : « Multimodalité et solutions innovantes »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **31 000 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 266: « Biodiversité et littoral »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **180 000 €** de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 114 : « Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire »,
- d'approuver l'inscription à la Décision modificative 2017-2 d'une dotation de **118 823 €** de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 198 : « Arts de la scène ».

DECISION MODIFICATIVE 2017-2
Autorisations de Programme et d'Engagement

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale										
C1	80 830 000	22 070 500	102 900 500		-40 000	-40 000	80 830 000	22 030 500	102 860 500	
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	35 650 000	3 828 000	39 478 000				35 650 000	3 828 000	39 478 000	
Action 1 : faire émerger les PME du futur	3 450 000		3 450 000				3 450 000		3 450 000	
423 Axe3 FEDER -Compétitivité des PME	3 450 000		3 450 000				3 450 000		3 450 000	
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	32 200 000	2 228 000	34 428 000				32 200 000	2 228 000	34 428 000	
421 Axe1 FEDER -Recherche, développement technologique et innovation	19 800 000		19 800 000				19 800 000		19 800 000	
424 Axe4 FEDER -Transition énergétique	12 400 000		12 400 000				12 400 000		12 400 000	
529 Actions européennes		2 228 000	2 228 000					2 228 000	2 228 000	
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain		1 600 000	1 600 000					1 600 000	1 600 000	
427 Axe7 FSE -Apprentissage, formation professionnelle et enseignement supérieur		1 600 000	1 600 000					1 600 000	1 600 000	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	13 850 000	327 500	14 177 500				13 850 000	327 500	14 177 500	
Action 5 : agir au plus près des habitants	3 950 000	327 500	4 277 500				3 950 000	327 500	4 277 500	
298 Initiatives de proximité		170 000	170 000					170 000	170 000	
400 Soutien aux partenaires sociaux		157 500	157 500					157 500	157 500	
422 Axe2 FEDER -Accès aux TIC	3 950 000		3 950 000				3 950 000		3 950 000	
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	9 900 000		9 900 000				9 900 000		9 900 000	
425 Axe5 FEDER -Prévention des risques et préservation de l'environnement	4 950 000		4 950 000				4 950 000		4 950 000	
426 Axe6 FEDER -Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	4 950 000		4 950 000				4 950 000		4 950 000	
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	31 330 000	17 915 000	49 245 000		-40 000	-40 000	31 330 000	17 875 000	49 205 000	
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	11 830 000	2 285 000	14 115 000		-40 000	-40 000	11 830 000	2 245 000	14 075 000	
77 Audiovisuel régional										
249 Evaluation des politiques publiques		110 000	110 000		-40 000	-40 000		70 000	70 000	
251 Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion		95 000	95 000					95 000	95 000	
272 Dépenses imprévues	10 000 000	2 000 000	12 000 000				10 000 000	2 000 000	12 000 000	
380 Etudes préalable	400 000	40 000	440 000				400 000	40 000	440 000	
403 Etudes et actions énergétiques	300 000	40 000	340 000				300 000	40 000	340 000	
428 Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020										
15002 Investissements immobiliers	1 130 000		1 130 000				1 130 000		1 130 000	
Action 9 : une administration plus innovante	19 500 000	15 630 000	35 130 000				19 500 000	15 630 000	35 130 000	
250 Schéma Directeur des Systèmes d'Information										
531 Schéma Directeur Numérique 2017-2021	19 500 000	15 630 000	35 130 000				19 500 000	15 630 000	35 130 000	
15003 Investissements informatiques										
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche										
C2	145 540 108	35 208 035	180 748 143		-15 310 000	178 500	-15 131 500	130 230 108	35 386 535	165 616 643
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	141 228 108	35 208 035	176 436 143		-16 510 000	178 500	-16 331 500	124 718 108	35 386 535	160 104 643
Action 1 : faire émerger les PME du futur	94 178 108	19 276 335	113 454 443		-15 960 000	137 000	-15 823 000	78 218 108	19 413 335	97 631 443
166 Internationalisation de l'économie	4 950 000	640 000	5 590 000				4 950 000	640 000	5 590 000	
510 Appui à la performance - Aide au conseil	2 585 000		2 585 000		-660 000		1 925 000		1 925 000	
511 Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi	28 550 000		28 550 000		-800 000		27 750 000		27 750 000	
513 Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	2 675 000	2 280 000	4 955 000			-8 000	2 675 000	2 272 000	4 947 000	
517 Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	10 993 163	402 252	11 395 415		-2 000 000	100 000	8 993 163	502 252	9 495 415	
518 Soutien à l'innovation	40 534 945	853 748	41 388 693		-12 520 000	-20 000	28 034 945	833 748	28 868 693	
519 Rayonnement à l'international	500 000	860 000	1 360 000				500 000	860 000	1 360 000	
516 Animation économique	14 060 335	14 060 335	14 060 335			65 000	14 125 335	14 125 335	14 125 335	
514 Economie résidentielle	3 390 000	180 000	3 570 000				3 390 000	180 000	3 570 000	
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	28 550 000	9 438 700	37 988 700		-550 000	41 500	-508 500	28 000 000	9 480 200	37 480 200
304 Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	11 750 000	2 809 000	14 559 000			-600 000	11 750 000	2 209 000	13 959 000	
431 Tourisme	4 800 000	312 200	5 112 200		-300 000	45 000	4 500 000	357 200	4 857 200	
512 Soutien aux transitions	1 200 000	657 500	1 857 500		-250 000	-3 500	950 000	654 000	1 604 000	
1400 Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	10 000 000	120 000	10 120 000				10 000 000	120 000	10 120 000	
1402 Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	800 000	4 040 000	4 840 000			600 000	800 000	4 640 000	5 440 000	
1405 Rayonnement de la science et coordination scientifique		1 500 000	1 500 000					1 500 000	1 500 000	
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	18 500 000	6 493 000	24 993 000				18 500 000	6 493 000	24 993 000	
38 Aide à la mobilité sortante		2 933 000	2 933 000					2 933 000	2 933 000	
184 Contrat Etat-Région-Investissements Immobiliers										
341 Aide à la mobilité entrante										
355 Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante		3 535 000	3 535 000					3 535 000	3 535 000	
356 Contrat Etat-Région : investissements					1 557 748		1 557 748		1 557 748	
357 Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	18 500 000	25 000	18 525 000		-1 557 748		16 942 252	25 000	16 967 252	
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	4 312 000		4 312 000		1 200 000		1 200 000	5 512 000	5 512 000	
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	4 312 000		4 312 000		1 200 000		1 200 000	5 512 000	5 512 000	
246 Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	4 312 000		4 312 000		1 200 000		5 512 000		5 512 000	

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

Autorisations de Programme et d'Engagement

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion								
C3								
Mission 1 : le combat pour l'emploi local								
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain								
58	Gestion financière de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des rémunérations	1 902 520	1 902 520					
189	Fonctionnement du dispositif	93 857 000	93 857 000					
190	Mesures en faveur des apprentis	12 040 000	12 040 000					
191	Investissements et équipements des CFA	41 575 000	41 575 000	-18 800 000		-18 800 000	22 775 000	22 775 000
207	Rémunération et protection sociale des stagiaires	25 734 229	25 734 229				25 734 229	25 734 229
208	Observation, études	15 000	15 000		-750	-750	14 250	14 250
209	Ingénierie de formation	336 750	336 750		-336 750	-336 750		
210	Investissement Formation Professionnelle Continue							
244	Aides aux employeurs d'apprentis	24 600 000	24 600 000				24 600 000	24 600 000
255	Orientation - Valorisation des métiers	1 727 000	1 727 000				1 727 000	1 727 000
258	Bourses sanitaires et sociales	4 848 840	4 848 840				4 848 840	4 848 840
269	Démarches individuelles de formation et VAE							
281	Emplois aidés							
311	Région - Formation - Visa social	7 763 895	7 763 895		-230 243	-230 243	7 533 652	7 533 652
312	Région - Formation - Visa sanitaire	32 654 680	32 654 680		128 602	128 602	32 783 282	32 783 282
323	Actions éducatives	1 640 000	1 640 000				1 640 000	1 640 000
370	Région Formation des personnes détenues	1 660 000	1 660 000				1 660 000	1 660 000
373	Investissement sanitaire et social	2 929 000	2 929 000				2 929 000	2 929 000
381	Région - Formation - Accés évolution	2 500 000	2 500 000		-24 301	-24 301	2 475 699	2 475 699
386	Ingénierie	365 000	365 000				365 000	365 000
387	Etudes et promotion	350 400	350 400				350 400	350 400
392	Emplois de solidarité							
397	Acquisition et développement des compétences clés							
398	Mobilité internationale	135 000	135 000		-25 285	-25 285	109 715	109 715
399	Amélioration des conditions de travail	63 750	149 400	-5 050		-5 050	58 700	208 100
402	Etudes et projets des partenaires sociaux	93 500	93 500		-3 500	-3 500	90 000	90 000
407	Je m'oriente, je me prépare							
408	Je me qualifie							
409	Je crée ou je reprends une entreprise							
433	Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations	5 201 350	5 201 350		-54 876	-54 876	5 146 474	5 146 474
434	Formations courtes d'adaptation à l'emploi							
436	Plan national - 500 000 formations	28 107 000	28 107 000		-790 136	-790 136	27 316 864	27 316 864
500	RÉGION FORMATION - PRÉPA	13 400 000	13 400 000		-1 900	-1 900	13 398 100	13 398 100
501	RÉGION FORMATION - VISA	71 000 000	71 000 000		-150 140	-150 140	70 849 860	70 849 860
502	RÉGION FORMATION - ACCES Emploi	5 000 000	5 000 000		-16 656	-16 656	4 983 344	4 983 344
503	RÉGION FORMATION - ACCES Entrepreneur	1 897 500	1 897 500		50 000	50 000	1 947 500	1 947 500
522	Conditions de vie des apprenants				1 530 000	1 530 000	1 530 000	1 530 000
523	Ingénierie et études - Emploi et formation professionnelle continue				300 000	300 000	300 000	300 000
Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme								
C4								
Mission 1 : le combat pour l'emploi local								
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain								
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	180 000	33 325 600				180 000	33 505 600
331	Travaux dans les E.P.L.E.	18 910 000	100 000				18 910 000	19 010 000
332	Equipements des E.P.L.E.	9 000 000	9 000 000				9 000 000	9 000 000
334	Informatisation des lycées publics et ENT	6 500 000	157 000				6 500 000	6 657 000
335	Fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association		35 394 400				35 394 400	35 394 400
336	Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association	25 350 000	25 350 000				25 350 000	25 350 000
337	Etudes et promotions	20 000	281 000				20 000	301 000
338	Aides sociales	40 000	7 132 000				40 000	7 172 000
339	Pacte éducatif régional		4 294 800		120 000	120 000	4 414 800	4 414 800
351	Fonds annuel d'intervention	2 000 000	3 240 000				2 000 000	3 240 000
404	Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées							
432	Orientation des jeunes et lutte contre le décrochage		687 800				687 800	687 800
435	Jeunesse et civisme							
Transports, mobilité, infrastructures								
C5								
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale								
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain								
93	Contrat Etat-Région (2000-2006)							
104	Fonctionnement du réseau de transport régional	151 622 291	151 622 291		-897 210	-897 210	150 725 081	150 725 081
106	Modernisation du parc de matériel roulant régional	7 050 000	7 050 000	510 437		510 437	7 560 437	7 560 437
107	Infrastructures ferroviaires	53 923 000	53 923 000	-1 216 687		-1 216 687	52 706 313	52 706 313
221	Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	3 807 800	3 807 800	-830 627		-830 627	2 977 173	2 977 173
270	Soutien aux transports collectifs en sites propres (TCSP)							
290	CERProgrammes complémentaires							
305	Désenclavement urbain et rural							
359	Multimodalité et solutions innovantes	3 048 000	3 048 000				3 048 000	3 048 000
378	Aménagement numérique	250 000	110 000				250 000	360 000
391	Financement du syndicat mixte aéroportuaire							
509	Politique routière d'intérêt régional	28 000 000	400 000				28 000 000	28 400 000

DECISION MODIFICATIVE 2017-2
Autorisations de Programme et d'Engagement

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

C6	118 599 000	8 842 219	127 441 219	-2 173 000	-106 000	-2 279 000	116 426 000	8 736 219	125 162 219
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	20 015 000	1 917 000	21 932 000	-690 000	-13 000	-703 000	19 325 000	1 904 000	21 229 000
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	20 015 000	1 917 000	21 932 000	-690 000	-13 000	-703 000	19 325 000	1 904 000	21 229 000
285 Transition énergétique	8 665 000	1 110 000	9 775 000	-420 000	-11 000	-431 000	8 245 000	1 099 000	9 344 000
430 Logement et efficacité énergétique	11 350 000	807 000	12 157 000	-270 000	-2 000	-272 000	11 080 000	805 000	11 885 000
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain									
325 Logement pour les jeunes									
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	98 334 000	6 338 219	104 672 219	-1 483 000	-18 000	-1 501 000	96 851 000	6 320 219	103 171 219
Action 5 : agir au plus près des habitants	87 421 000	2 181 000	89 602 000				87 421 000	2 181 000	89 602 000
187 Accueil des personnes âgées et handicapées									
188 Santé publique, vieillissement et politique du handicap	2 290 000	1 770 000	4 060 000				2 290 000	1 770 000	4 060 000
265 Développement et animation des territoires	85 131 000	411 000	85 542 000				85 131 000	411 000	85 542 000
283 Habitat et logement social									
349 Renouvellement urbain									
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	10 913 000	4 157 219	15 070 219	-1 483 000	-18 000	-1 501 000	9 430 000	4 139 219	13 569 219
266 Biodiversité et littoral	4 745 000	3 056 000	7 801 000	-1 430 000		-1 430 000	3 315 000	3 056 000	6 371 000
268 Axe Ligérien		326 219	326 219					326 219	326 219
286 Gestion de l'eau dans les bassins versants									
379 Agenda 21 - coordination									
389 Economie circulaire, déchets, risques technologiques	218 000	160 000	378 000	77 000		77 000	295 000	160 000	455 000
429 Eau et Loire	5 950 000	615 000	6 565 000	-130 000	-18 000	-148 000	5 820 000	597 000	6 417 000
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	250 000	587 000	837 000		-75 000	-75 000	250 000	512 000	762 000
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes		572 000	572 000		-75 000	-75 000		497 000	497 000
301 Observation régionale - Etudes et expertises		572 000	572 000		-75 000	-75 000		497 000	497 000
Action 9 : une administration plus innovante	250 000	15 000	265 000				250 000	15 000	265 000
344 Information géographique régionale	250 000	15 000	265 000				250 000	15 000	265 000

Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarité

C7	24 477 500	31 958 882	56 436 382		79 000	79 000	24 477 500	32 037 882	56 515 382
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	24 477 500	31 958 882	56 436 382		79 000	79 000	24 477 500	32 037 882	56 515 382
Action 5 : agir au plus près des habitants	9 901 000	3 264 000	13 165 000		-20 000	-20 000	9 901 000	3 244 000	13 145 000
74 Actions territoriales	1 165 000	2 194 000	3 359 000		-20 000	-20 000	1 165 000	2 174 000	3 339 000
92 Equipements structurants d'intérêt régional	7 841 000		7 841 000				7 841 000		7 841 000
259 Equipements et centres d'accueil sportifs	895 000	1 070 000	1 965 000				895 000	1 070 000	1 965 000
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	14 576 500	28 694 882	43 271 382		99 000	99 000	14 576 500	28 793 882	43 370 382
197 Patrimoine	11 381 500	1 960 000	13 341 500				11 381 500	1 960 000	13 341 500
198 Arts de la scène		6 700 000	6 700 000					6 700 000	6 700 000
199 Livre et lecture	150 000	1 510 000	1 660 000		9 000	9 000	150 000	1 519 000	1 669 000
287 Sport de haut niveau	250 000	2 900 000	3 150 000		60 000	60 000	250 000	2 960 000	3 210 000
288 Sport pour tous	360 000	3 840 000	4 200 000		-60 000	-60 000	360 000	3 780 000	4 140 000
315 Arts visuels	1 790 000	1 700 000	3 490 000		90 000	90 000	1 790 000	1 790 000	3 580 000
376 Vie associative, égalité femme-homme, bénévolat et lutte contre la grande précarité	50 000	965 000	1 015 000				50 000	965 000	1 015 000
388 Autonomie des jeunes	320 000	3 925 000	4 245 000				320 000	3 925 000	4 245 000
390 Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité									
530 Actions musicales structurantes	275 000	5 194 882	5 469 882				275 000	5 194 882	5 469 882

Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

C8	28 080 000	4 651 020	32 731 020	300 000	-180 000	120 000	28 380 000	4 471 020	32 851 020
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	25 230 000	3 221 020	28 451 020	550 000	-100 000	450 000	25 780 000	3 121 020	28 901 020
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	25 230 000	3 221 020	28 451 020	550 000	-100 000	450 000	25 780 000	3 121 020	28 901 020
113 Alimentation, qualité et industrie agro-alimentaire	8 150 000	1 371 020	9 521 020			200 000	8 450 000	1 271 020	9 721 020
192 Pêche maritime	385 000	50 000	435 000	300 000	-100 000		385 000	50 000	435 000
193 Aquaculture	1 500 000		1 500 000				1 500 000		1 500 000
310 Agriculture et développement durable	13 660 000	1 350 000	15 010 000	250 000		250 000	13 910 000	1 350 000	15 260 000
1100 Qualité et commercialisation des produits de la mer	635 000	50 000	685 000				635 000	50 000	685 000
1101 Actions communes en faveur des filières pêche et aquaculture	900 000	400 000	1 300 000				900 000	400 000	1 300 000
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	2 850 000	1 430 000	4 280 000	-250 000	-80 000	-330 000	2 600 000	1 350 000	3 950 000
Action 5 : agir au plus près des habitants	2 850 000	1 430 000	4 280 000	-250 000	-80 000	-330 000	2 600 000	1 350 000	3 950 000
114 Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire	2 850 000	1 430 000	4 280 000	-250 000	-80 000	-330 000	2 600 000	1 350 000	3 950 000

597 125 158 679 502 611 1 276 627 769 -37 524 927 -2 034 865 -39 559 792 559 600 231 677 467 746 1 237 067 977

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

CREDITS DE PAIEMENT

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

C1	127 651 898	265 789 057	393 440 955	2 100 000	11 285 602	13 385 602	129 751 898	277 074 659	406 826 557
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	7 800 000	8 192 000	15 992 000	1 800 000		1 800 000	9 600 000	8 192 000	17 792 000
Action 1 : faire émerger les PME du futur	1 000 000		1 000 000				1 000 000		1 000 000
423 Axe3 FEDER -Compétitivité des PME	1 000 000		1 000 000				1 000 000		1 000 000
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	6 800 000	1 192 000	7 992 000	1 800 000		1 800 000	8 600 000	1 192 000	9 792 000
421 Axe1 FEDER -Recherche, développement technologique et innovation	5 500 000		5 500 000	1 000 000		1 000 000	6 500 000		6 500 000
424 Axe4 FEDER -Transition énergétique	1 300 000		1 300 000	800 000		800 000	2 100 000		2 100 000
529 Actions européennes		1 192 000	1 192 000					1 192 000	1 192 000
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain		7 000 000	7 000 000					7 000 000	7 000 000
427 Axe7 FSE -Apprentissage, formation professionnelle et enseignement supérieur		7 000 000	7 000 000					7 000 000	7 000 000
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	3 200 000	327 500	3 527 500		17 500	17 500	3 200 000	345 000	3 545 000
Action 5 : agir au plus près des habitants	1 000 000	327 500	1 327 500		17 500	17 500	1 000 000	345 000	1 345 000
298 Initiatives de proximité		170 000	170 000					170 000	170 000
400 Soutien aux partenaires sociaux		157 500	157 500		17 500	17 500		175 000	175 000
422 Axe2 FEDER -Accès aux TIC	1 000 000		1 000 000				1 000 000		1 000 000
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	2 200 000		2 200 000				2 200 000		2 200 000
425 Axe5 FEDER -Prévention des risques et préservation de l'environnement	700 000		700 000				700 000		700 000
426 Axe6 FEDER -Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	1 500 000		1 500 000				1 500 000		1 500 000
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	116 651 898	257 269 557	373 921 455	300 000	11 268 102	11 568 102	116 951 898	268 537 659	385 489 557
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	115 534 898	104 203 869	219 738 767	300 000	10 668 102	10 968 102	115 834 898	114 871 971	230 706 869
Charges générales	398 500	15 236 600	15 635 100		110 000	110 000	398 500	15 346 600	15 745 100
Actions de communication	15 000	5 201 800	5 216 800				15 000	5 201 800	5 216 800
Opérations financières	112 691 398	38 854 038	151 545 436		3 738 510	3 738 510	112 691 398	42 592 548	155 283 946
77 Audiovisuel régional		596 023	596 023					596 023	596 023
249 Evaluation des politiques publiques		107 500	107 500		-17 500	-17 500		90 000	90 000
251 Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion		95 000	95 000					95 000	95 000
380 Etudes préalables	300 000	30 000	330 000				300 000	30 000	330 000
403 Etudes et actions énergétiques	300 000	30 000	330 000				300 000	30 000	330 000
428 Appui à la gestion des fonds européens 2014-2020		223 000	223 000					40 000	40 000
15002 Investissements immobiliers	1 830 000		1 830 000	300 000	-183 000	-183 000	2 130 000		2 130 000
NOT CVAE Reversement CVAE au titre de la Loi NOTRe		43 829 908	43 829 908		7 020 092	7 020 092		50 850 000	50 850 000
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés		149 863 688	149 863 688		600 000	600 000		150 463 688	150 463 688
Charges de personnel		149 863 688	149 863 688		600 000	600 000		150 463 688	150 463 688
Action 9 : une administration plus innovante	1 117 000	3 202 000	4 319 000				1 117 000	3 202 000	4 319 000
250 Schéma Directeur des Systèmes d'Information	70 000	21 000	91 000				70 000	21 000	91 000
531 Schéma Directeur Numérique 2017-2021	895 000	3 181 000	4 076 000				895 000	3 181 000	4 076 000
15003 Investissements informatiques	152 000		152 000				152 000		152 000

DECISION MODIFICATIVE 2017-2
CREDITS DE PAIEMENT

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

C2	130 397 950	31 809 523	162 207 473	-4 084 000	800 000	-3 284 000	126 313 950	32 609 523	158 923 473
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	124 572 950	31 809 523	156 382 473	-4 084 000	800 000	-3 284 000	120 488 950	32 609 523	153 098 473
Action 1 : faire émerger les PME du futur	76 348 820	17 152 093	93 500 913		600 000	600 000	76 348 820	17 752 093	94 100 913
166 Internationalisation de l'économie	4 491 075	694 000	5 185 075				4 491 075	694 000	5 185 075
510 Appui à la performance - Aide au conseil	2 131 245		2 131 245				2 131 245		2 131 245
511 Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi	24 080 000		24 080 000				24 080 000		24 080 000
513 Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	1 985 000	1 367 150	3 352 150				1 985 000	1 367 150	3 352 150
517 Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	10 614 100		10 996 350				10 614 100	382 250	10 996 350
518 Soutien à l'innovation	28 503 900	775 000	29 278 900				28 503 900	775 000	29 278 900
519 Rayonnement à l'international	600 000	1 211 523	1 811 523				600 000	1 211 523	1 811 523
516 Animation économique		12 528 170	12 528 170		600 000	600 000		13 128 170	13 128 170
514 Economie résidentielle	3 943 500	194 000	4 137 500				3 943 500	194 000	4 137 500
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	35 221 684	9 302 430	44 524 114	-1 000 000	200 000	-800 000	34 221 684	9 502 430	43 724 114
304 Programmes de recherche régionaux et interregionaux	19 939 538	2 420 660	22 360 198				19 939 538	2 420 660	22 360 198
431 Tourisme	4 630 000	325 280	4 955 280				4 630 000	325 280	4 955 280
512 Soutien aux transitions	994 130	372 150	1 366 280		200 000	200 000	994 130	572 150	1 566 280
1400 Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	8 850 451	120 000	8 970 451	-1 000 000		-1 000 000	7 850 451	120 000	7 970 451
1402 Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	777 565	4 437 840	5 215 405				777 565	4 437 840	5 215 405
1405 Rayonnement de la science et coordination scientifique	30 000	1 626 500	1 656 500				30 000	1 626 500	1 656 500
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	13 002 446	5 355 000	18 357 446	-3 084 000		-3 084 000	9 918 446	5 355 000	15 273 446
38 Aide à la mobilité sortante		3 120 000	3 120 000					3 120 000	3 120 000
184 Contrat Etat-Région-Investissements Immobiliers	403 274		403 274	-247 469		-247 469	155 805		155 805
341 Aide à la mobilité entrante		60 000	60 000					60 000	60 000
355 Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante		2 150 000	2 150 000					2 150 000	2 150 000
356 Contrat Etat-Région : investissements	1 368 678		1 368 678	-222 531		-222 531	1 146 147		1 146 147
357 Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	11 230 494	25 000	11 255 494	-2 614 000		-2 614 000	8 616 494	25 000	8 641 494
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	5 825 000		5 825 000				5 825 000		5 825 000
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	5 825 000		5 825 000				5 825 000		5 825 000
246 Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	5 825 000		5 825 000				5 825 000		5 825 000

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

CREDITS DE PAIEMENT

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

C3		20 957 078	346 506 804	367 463 882	-4 965 079	-2 572 221	-7 537 300	15 991 999	343 934 583	359 926 582
Mission 1 : le combat pour l'emploi local		20 957 078	346 506 804	367 463 882	-4 965 079	-2 572 221	-7 537 300	15 991 999	343 934 583	359 926 582
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain		20 957 078	346 506 804	367 463 882	-4 965 079	-2 572 221	-7 537 300	15 991 999	343 934 583	359 926 582
58	Gestion financière de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des rémunérations		1 515 800	1 515 800		-389 950	-389 950	1 125 850	1 125 850	
189	Fonctionnement du dispositif		94 178 861	94 178 861				94 178 861	94 178 861	
190	Mesures en faveur des apprentis		11 785 985	11 785 985				11 785 985	11 785 985	
191	Investissements et équipements des CFA	18 000 000		18 000 000	-4 457 000		-4 457 000	13 543 000	13 543 000	
207	Rémunération et protection sociale des stagiaires		27 984 491	27 984 491		834 128	834 128	28 818 619	28 818 619	
208	Observation, études		71 154	71 154		17 572	17 572	88 726	88 726	
209	Ingénierie de formation		233 718	233 718		-4 918	-4 918	228 800	228 800	
210	Investissement Formation Professionnelle Continue	236 013		236 013	21 447		21 447	257 460	257 460	
244	Aides aux employeurs d'apprentis		22 379 490	22 379 490				22 379 490	22 379 490	
255	Orientation - Valorisation des métiers		1 023 428	1 023 428				1 023 428	1 023 428	
258	Bourses sanitaires et sociales		4 072 420	4 072 420		-194 818	-194 818	3 877 602	3 877 602	
269	Démarches individuelles de formation et VAE		277 500	277 500		24 033	24 033	301 533	301 533	
281	Emplois aidés		804 454	804 454		18 672	18 672	823 126	823 126	
311	Région - Formation - Visa social		7 695 957	7 695 957		-231 805	-231 805	7 464 152	7 464 152	
312	Région - Formation - Visa sanitaire		32 704 680	32 704 680		582 812	582 812	33 287 492	33 287 492	
323	Actions éducatives		1 799 700	1 799 700		-31 700	-31 700	1 768 000	1 768 000	
370	Région Formation des personnes détenues		1 616 920	1 616 920		-291 500	-291 500	1 325 420	1 325 420	
373	Investissement sanitaire et social	2 582 975		2 582 975	-526 046		-526 046	2 056 929	2 056 929	
381	Région - Formation - Accès évolution		2 613 569	2 613 569				2 613 569	2 613 569	
386	Ingénierie		637 435	637 435		-87 935	-87 935	549 500	549 500	
387	Etudes et promotion		305 101	305 101		-112 960	-112 960	192 141	192 141	
392	Emplois de solidarité		110 893	110 893		1 306	1 306	112 199	112 199	
397	Acquisition et développement des compétences clés		4 000 000	4 000 000		-450 000	-450 000	3 550 000	3 550 000	
398	Mobilité internationale		158 591	158 591		-62 921	-62 921	95 670	95 670	
399	Amélioration des conditions de travail	138 090		157 700	-3 480		-7 885	149 815	284 425	
402	Etudes et projets des partenaires sociaux		85 000	85 000		4 954	4 954	89 954	89 954	
407	Je m'oriente, je me prépare		9 869 260	9 869 260		500 000	500 000	10 369 260	10 369 260	
408	Je me qualifie		47 017 072	47 017 072				47 017 072	47 017 072	
409	Je crée ou je reprends une entreprise		1 042 196	1 042 196				1 042 196	1 042 196	
433	Orientation professionnelle – Analyse et prospective de l'emploi et des formations		5 168 000	5 168 000		822 079	822 079	5 990 079	5 990 079	
434	Formations courtes d'adaptation à l'emploi		200 000	200 000				200 000	200 000	
436	Plan national - 500 000 formations		58 031 804	58 031 804		-4 738 023	-4 738 023	53 293 781	53 293 781	
500	RÉGION FORMATION - PRÉPA		1 396 750	1 396 750		467 570	467 570	1 864 320	1 864 320	
501	RÉGION FORMATION - VISA		5 847 500	5 847 500		-32 353	-32 353	5 815 147	5 815 147	
502	REGION FORMATION - ACCES Emploi		1 500 000	1 500 000		712 796	712 796	2 212 796	2 212 796	
503	REGION FORMATION - ACCES Entrepreneur		221 375	221 375		78 625	78 625	300 000	300 000	

Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

C4		112 804 848	83 485 000	196 289 848	10 000 000	10 000 000	122 804 848	83 485 000	206 289 848
Mission 1 : le combat pour l'emploi local		112 804 848	83 485 000	196 289 848	10 000 000	10 000 000	122 804 848	83 485 000	206 289 848
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain		112 804 848	83 485 000	196 289 848	10 000 000	10 000 000	122 804 848	83 485 000	206 289 848
330	Fonctionnement des E.P.L.E.	180 000	32 765 000	32 945 000			180 000	32 765 000	32 945 000
331	Travaux dans les E.P.L.E.	70 000 000	440 000	70 440 000			70 000 000	440 000	70 440 000
332	Equipements des E.P.L.E.	8 600 000		8 600 000			8 600 000		8 600 000
334	Informatisation des lycées publics et ENT	7 200 000	161 000	7 361 000			7 200 000	161 000	7 361 000
335	Fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association		35 394 400	35 394 400				35 394 400	35 394 400
336	Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association	20 860 000		20 860 000	10 000 000	10 000 000	30 860 000		30 860 000
337	Etudes et promotions	20 000	281 000	301 000			20 000	281 000	301 000
338	Aides sociales	2 040 000	5 903 180	7 943 180			2 040 000	5 903 180	7 943 180
339	Pacte éducatif régional		3 685 570	3 685 570				3 685 570	3 685 570
351	Fonds annuel d'intervention	2 000 000	3 880 000	5 880 000			2 000 000	3 880 000	5 880 000
404	Plan d'entretien et de maintenance dans les lycées	1 904 848	170 000	2 074 848			1 904 848	170 000	2 074 848
432	Orientation des jeunes et lutte contre le décrochage		567 500	567 500				567 500	567 500
435	Jeunesse et civisme		237 350	237 350				237 350	237 350

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

CREDITS DE PAIEMENT

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Transports, mobilité, infrastructures

C5	90 001 250	320 722 094	410 723 344	-3 576 655	19 036 320	15 459 665	86 424 595	339 758 414	426 183 009
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	90 001 250	320 722 094	410 723 344	-3 576 655	19 036 320	15 459 665	86 424 595	339 758 414	426 183 009
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	90 001 250	320 722 094	410 723 344	-3 576 655	19 036 320	15 459 665	86 424 595	339 758 414	426 183 009
93 Contrat Etat-Région (2000-2006)	550 000		550 000	-100 000		-100 000	450 000		450 000
104 Fonctionnement du réseau de transport régional		150 864 513	150 864 513		4 929 151	4 929 151		155 793 664	155 793 664
106 Modernisation du parc de matériel roulant régional	36 000 000		36 000 000				36 000 000		36 000 000
107 Infrastructures ferroviaires	12 628 508		12 628 508			2 910 182	15 538 690		15 538 690
221 Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité	15 262 385		15 262 385	1 450 919		1 450 919	16 713 304		16 713 304
270 Soutien aux transports collectifs en sites propres (TCSP)	429 825		429 825				429 825		429 825
290 CER Programmes complémentaires	700 000		700 000	-251 841		-251 841	448 159		448 159
305 Désenclavement urbain et rural	1 829 282		1 829 282	112 385		112 385	1 941 667		1 941 667
359 Multimodalité et solutions innovantes		505 487	505 487		207 973	207 973		713 460	713 460
378 Aménagement numérique	15 800 000	180 000	15 980 000	-6 500 000	-30 000	-6 530 000	9 300 000	150 000	9 450 000
391 Financement du syndicat mixte aéroportuaire		150 000	150 000		-24 298	-24 298		125 702	125 702
509 Politique routière d'intérêt régional	5 000 000	170 000	5 170 000		-130 000	-130 000	5 000 000	40 000	5 040 000
Loi NOTRe Transport	1 801 250	168 852 094	170 653 344	-1 198 300	14 083 494	12 885 194	602 950	182 935 588	183 538 538

Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

C6	86 142 152	8 600 938	94 743 090	-4 100 000	-280 448	-4 380 448	82 042 152	8 320 490	90 362 642
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	21 890 000	1 343 988	23 233 988	-1 600 000	-95 000	-1 695 000	20 290 000	1 248 988	21 538 988
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	19 790 000	1 343 988	21 133 988	-1 500 000	-95 000	-1 595 000	18 290 000	1 248 988	19 538 988
285 Transition énergétique	9 490 000	757 988	10 247 988	-990 000	-45 000	-1 035 000	8 500 000	712 988	9 212 988
430 Logement et efficacité énergétique	10 300 000	586 000	10 886 000	-510 000	-50 000	-560 000	9 790 000	536 000	10 326 000
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	2 100 000		2 100 000	-100 000		-100 000	2 000 000		2 000 000
325 Logement pour les jeunes	2 100 000		2 100 000	-100 000		-100 000	2 000 000		2 000 000
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	63 876 000	6 508 950	70 384 950	-2 500 000	-75 448	-2 575 448	61 376 000	6 433 502	67 809 502
Action 5 : agir au plus près des habitants	53 176 000	2 015 000	55 191 000	-1 180 000	-41 448	-1 221 448	51 996 000	1 973 552	53 969 552
187 Accueil des personnes âgées et handicapées	186 960		186 960				186 960		186 960
188 Santé publique, vieillissement et politique du handicap	2 842 640	1 703 000	4 545 640				2 842 640	1 703 000	4 545 640
265 Développement et animation des territoires	41 346 400	312 000	41 658 400		-41 448	-41 448	41 346 400	270 552	41 616 952
283 Habitat et logement social	2 500 000		2 500 000	-20 000		-20 000	2 480 000		2 480 000
349 Renouvellement urbain	6 300 000		6 300 000	-1 160 000		-1 160 000	5 140 000		5 140 000
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	10 700 000	4 493 950	15 193 950	-1 320 000	-34 000	-1 354 000	9 380 000	4 459 950	13 839 950
266 Biodiversité et littoral	4 000 000	3 100 000	7 100 000	-190 000	31 000	-159 000	3 810 000	3 131 000	6 941 000
268 Axe Ligérien	1 000 000	378 938	1 378 938	-570 000	-45 000	-615 000	430 000	333 938	763 938
286 Gestion de l'eau dans les bassins versants	2 600 000		2 600 000	-320 000		-320 000	2 280 000		2 280 000
379 Agenda 21 - coordination		198 512	198 512					198 512	198 512
389 Economie circulaire, déchets, risques technologiques	200 000	186 500	386 500	-70 000		-70 000	130 000	186 500	316 500
429 Eau et Loire	2 900 000	630 000	3 530 000	-170 000	-20 000	-190 000	2 730 000	610 000	3 340 000
Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	376 152	748 000	1 124 152	-110 000	-110 000	-110 000	376 152	638 000	1 014 152
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes		723 000	723 000		-110 000	-110 000		613 000	613 000
301 Observation régionale - Etudes et expertises		723 000	723 000		-110 000	-110 000		613 000	613 000
Action 9 : une administration plus innovante	376 152	25 000	401 152				376 152	25 000	401 152
344 Information géographique régionale	376 152	25 000	401 152				376 152	25 000	401 152

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

CREDITS DE PAIEMENT

IV
D.4.2

Budgets primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total 2017		
Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total

Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

C7	17 310 670	29 911 557	47 222 227	44 000	44 000	17 310 670	29 955 557	47 266 227
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	17 310 670	29 911 557	47 222 227	44 000	44 000	17 310 670	29 955 557	47 266 227
Action 5 : agir au plus près des habitants	7 965 159	2 644 000	10 609 159			7 965 159	2 644 000	10 609 159
74 Actions territoriales	1 632 300	2 194 000	3 826 300			1 632 300	2 194 000	3 826 300
92 Equipements structurants d'intérêt régional	5 313 859		5 313 859			5 313 859		5 313 859
259 Equipements et centres d'accueil sportifs	1 019 000	450 000	1 469 000			1 019 000	450 000	1 469 000
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	9 345 511	27 267 557	36 613 068	44 000	44 000	9 345 511	27 311 557	36 657 068
197 Patrimoine	6 250 933	1 919 538	8 170 471			6 250 933	1 919 538	8 170 471
198 Arts de la scène		6 632 830	6 632 830	118 823	118 823		6 751 653	6 751 653
199 Livre et lecture	167 000	1 396 441	1 563 441	59 000	59 000	167 000	1 455 441	1 622 441
287 Sport de haut niveau	100 000	2 660 000	2 760 000	100 000	100 000	100 000	2 760 000	2 860 000
288 Sport pour tous	360 000	3 340 000	3 700 000			360 000	3 340 000	3 700 000
315 Arts visuels	1 771 908	1 700 000	3 471 908	95 000	95 000	1 771 908	1 795 000	3 566 908
376 Vie associative, égalité femme-homme, bénévolat et lutte contre la grande précarité	50 000	691 105	741 105	-20 000	-20 000	50 000	671 105	721 105
388 Autonomie des jeunes	370 670	3 968 000	4 338 670	-200 000	-200 000	370 670	3 768 000	4 138 670
390 Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité		346 895	346 895	-108 823	-108 823		238 072	238 072
530 Actions musicales structurantes	275 000	4 612 748	4 887 748			275 000	4 612 748	4 887 748

Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

C8	137 572 153	4 124 715	141 696 868	-91 660 350	-91 660 350	45 911 803	4 124 715	50 036 518
Mission 1 : le combat pour l'emploi local	135 652 153	2 714 715	138 366 868	-91 840 350	-91 840 350	43 811 803	2 714 715	46 526 518
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	135 652 153	2 714 715	138 366 868	-91 840 350	-91 840 350	43 811 803	2 714 715	46 526 518
113 Alimentation, qualité et industrie agro-alimentaire	5 057 000	1 029 715	6 086 715	1 407 000	1 407 000	6 464 000	1 029 715	7 493 715
192 Pêche maritime	150 000	30 000	180 000			150 000	30 000	180 000
193 Aquaculture	1 270 000		1 270 000			1 270 000		1 270 000
310 Agriculture et développement durable	6 507 000	1 275 000	7 782 000	4 413 000	4 413 000	10 920 000	1 275 000	12 195 000
1100 Qualité et commercialisation des produits de la mer	320 000	35 000	355 000			320 000	35 000	355 000
1101 Actions communes en faveur des filières pêche et aquaculture	570 000	345 000	915 000			570 000	345 000	915 000
UEFD FEAT Gestion des fonds européens 2014-2020 FEADER	121 778 153		121 778 153	-97 660 350	-97 660 350	24 117 803		24 117 803
Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	1 920 000	1 410 000	3 330 000	180 000	180 000	2 100 000	1 410 000	3 510 000
Action 5 : agir au plus près des habitants	1 920 000	1 410 000	3 330 000	180 000	180 000	2 100 000	1 410 000	3 510 000
114 Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire	1 920 000	1 410 000	3 330 000	180 000	180 000	2 100 000	1 410 000	3 510 000
	722 837 999	1 090 949 688	1 813 787 687	-96 286 084	28 313 253	-67 972 831	626 551 915	1 119 262 941

Gestion active de la dette	75 000 000,00		75 000 000,00			75 000 000,00		75 000 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2016								

Dépenses d'ordre	761 573 394,85	578 448 497,68	1 340 021 892,53	-100 000 000,00	7 096 668,00	-92 903 332,00	661 573 394,85	585 545 165,68	1 247 118 560,53
Opérations d'ordre de section à section	566 573 394,85	578 448 497,68	1 145 021 892,53		7 096 668,00	7 096 668,00	566 573 394,85	585 545 165,68	1 152 118 560,53
Ajustement des opérations d'ordre	266 573 394,85	278 448 497,68	545 021 892,53		3 096 668,00	3 096 668,00	266 573 394,85	281 545 165,68	548 118 560,53
Dotations aux amortissements		300 000 000,00	300 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00		304 000 000,00	304 000 000,00
Neutralisation des amortissements	270 000 000,00		270 000 000,00	-5 000 000,00		-5 000 000,00	265 000 000,00		265 000 000,00
Reprise DRES et subventions perçues	30 000 000,00		30 000 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00	35 000 000,00		35 000 000,00
Gestion active de la dette	75 000 000,00		75 000 000,00				75 000 000,00		75 000 000,00
Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)	120 000 000,00		120 000 000,00	-100 000 000,00		-100 000 000,00	20 000 000,00		20 000 000,00
Avances sur immobilisations (réimputations)	120 000 000,00		120 000 000,00	-100 000 000,00		-100 000 000,00	20 000 000,00		20 000 000,00

TOTAL GENERAL 1 559 411 393,85 1 669 398 185,68 3 228 809 579,53 -196 286 084,00 35 409 921,00 -160 876 163,00 1 363 125 309,85 1 704 808 106,68 3 067 933 416,53

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (hors emprunt)	233 268 811	1 330 011 778	1 563 280 589	-71 742 241	35 409 921	-36 332 320	161 526 570	1 365 421 699	1 526 948 269
FISCALITE	39 900 000	969 085 000	1 008 985 000	1 100 000	21 122 018	22 222 018	41 000 000	990 207 018	1 031 207 018
Recettes de compensation de la réforme fiscale		478 990 000	478 990 000		4 814 584	4 814 584		483 804 584	483 804 584
Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) <i>Historique</i> <i>Loi Notre - Transports</i>		429 400 000	429 400 000		4 511 380	4 511 380		433 911 380	433 911 380
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - ferroviaire		12 000 000	12 000 000		271 823	271 823		12 271 823	12 271 823
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) - télécommunications		21 700 000	21 700 000		31 381	31 381		21 731 381	21 731 381
Dotations complémentaires FNGIR		15 890 000	15 890 000					15 890 000	15 890 000
Fiscalité indirecte	39 900 000	490 095 000	529 995 000	1 100 000	16 307 434	17 407 434	41 000 000	506 402 434	547 402 434
Taxe sur les cartes grises		127 800 000	127 800 000		6 200 000	6 200 000		134 000 000	134 000 000
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) <i>TICPE Grenelle</i> <i>TICPE Fraction</i> <i>TICPE Modulation</i>	39 900 000 39 900 000	192 075 000 152 075 000 40 000 000	231 975 000 39 900 000 40 000 000	1 100 000 1 100 000		1 100 000 1 100 000	41 000 000 41 000 000	192 075 000 152 075 000 40 000 000	233 075 000 41 000 000 152 075 000 40 000 000
Recettes de substitution - Formation Professionnelle et Apprentissage		170 220 000	170 220 000		10 107 434	10 107 434		180 327 434	180 327 434
<i>Ressources régionales de la formation professionnelle</i> <i>dont TICPE FPA</i> <i>dont Frais gestion</i>		43 450 000 13 950 000 29 500 000	43 450 000 13 950 000 29 500 000		757 434 -20 867 778 301	757 434 -20 867 778 301		44 207 434 13 929 133 30 278 301	44 207 434 13 929 133 30 278 301
<i>Compensation primes employeurs d'apprentis</i> <i>dont TICPE Primes employeurs apprentis</i> <i>dont TICPE Recrutement apprentis art. 38 X</i>		20 700 000 15 000 000 5 700 000	20 700 000 15 000 000 5 700 000		2 160 000 1 360 000 800 000	2 160 000 1 360 000 800 000		22 860 000 16 360 000 6 500 000	22 860 000 16 360 000 6 500 000
<i>Ressources régionales de l'apprentissage</i> <i>dont TICPE - ressource régionale de l'apprentissage</i> <i>dont fraction régionale de la taxe d'apprentissage</i>		106 070 000 9 300 000 96 770 000	106 070 000 9 300 000 96 770 000		7 190 000 5 490 000 1 700 000	7 190 000 5 490 000 1 700 000		113 260 000 14 790 000 98 470 000	113 260 000 14 790 000 98 470 000
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	23 123 000	223 326 000	246 449 000		2 779 950	2 779 950	23 123 000	226 105 950	249 228 950
Dotations de décentralisation	23 123 000	216 411 000	239 534 000		3 143 514	3 143 514	23 123 000	219 554 514	242 677 514
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) Forfaitaire		185 440 000	185 440 000		691 128	691 128		186 131 128	186 131 128
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) Péréquation									
Dotation complémentaire DCRTP		12 371 000	12 371 000		905 366	905 366		13 276 366	13 276 366
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)		18 600 000	18 600 000		1 547 020	1 547 020		20 147 020	20 147 020
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)	23 123 000		23 123 000				23 123 000		23 123 000
Allocations compensatrices de fiscalité		6 915 000	6 915 000		-363 564	-363 564		6 551 436	6 551 436
Compensation contribution économique territoriale (CVAE compensée)		15 000	15 000					15 000	15 000
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité (DTCE)		6 900 000	6 900 000		-363 564	-363 564		6 536 436	6 536 436
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA	15 000 000	100 000	15 100 000	5 077 904	160 942	5 238 846	20 077 904	260 942	20 338 846
Fonds de compensation pour la TVA	15 000 000		15 000 000	5 077 904		5 077 904	20 077 904		20 077 904
FCTVA Entretien des bâtiments		100 000	100 000		160 942	160 942		260 942	260 942
COMPENSATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		27 400 000	27 400 000		265 772	265 772		27 665 772	27 665 772

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES ASSOCIEES AUX POLITIQUES REGIONALES	154 670 811	108 650 778	263 321 589	-78 007 145	11 091 239	-66 915 906	76 663 666	119 742 017	196 405 683
Participations	8 583 374	69 845 988	78 429 362	-1 446 337	513 838	-932 499	7 137 037	70 359 826	77 496 863
Action culturelle		<u>540 000</u>	<u>540 000</u>		<u>-120 000</u>	<u>-120 000</u>		<u>420 000</u>	<u>420 000</u>
Participation du Centre National du Livre		50 000	50 000		-50 000	-50 000			
Festival d'Avignon - Grenier à sel - participation Région		70 000	70 000		-70 000	-70 000			
Participation du Centre National du Cinéma		420 000	420 000					420 000	420 000
Charges de personnel					<u>233 087</u>	<u>233 087</u>		<u>233 087</u>	<u>233 087</u>
Participations autres organismes					233 087	233 087		233 087	233 087
Charges de structures et de gestion		<u>290 000</u>	<u>290 000</u>		<u>8 119</u>	<u>8 119</u>		<u>298 119</u>	<u>298 119</u>
Crèche le Petit Prince - participation CAF		252 000	252 000		1 119	1 119		253 119	253 119
Crèche le Petit Prince - participation Ville de Nantes		38 000	38 000		7 000	7 000		45 000	45 000
Développement territorial				<u>150 000</u>	<u>20 000</u>	<u>170 000</u>	<u>150 000</u>	<u>20 000</u>	<u>170 000</u>
Participations autres organismes					10 000	10 000		10 000	10 000
autres participations Etat					10 000	10 000		10 000	10 000
Z Solid Faute sur Mer - 15D03219				150 000		150 000	150 000		150 000
Enseignement secondaire	<u>121 500</u>		<u>121 500</u>	<u>401 523</u>		<u>401 523</u>	<u>523 023</u>		<u>523 023</u>
Certificats d'énergie				104 604		104 604	104 604		104 604
Travaux d'adaptation service restauration - David d'Angers	51 500		51 500	30 900		30 900	82 400		82 400
ENT - Lycées privés				266 019		266 019	266 019		266 019
Gymnase - Lycée de Clisson	70 000		70 000				70 000		70 000
Enseignement supérieur	<u>1 412 000</u>		<u>1 412 000</u>	<u>-302 000</u>		<u>-302 000</u>	<u>1 110 000</u>		<u>1 110 000</u>
Ecole Polytechnique de Nantes	72 000		72 000	-72 000		-72 000			
I.U.T. Laval									
ESGT extension	160 000		160 000				160 000		160 000
Agrocampus Ouest INH Angers	500 000		500 000	250 000		250 000	750 000		750 000
IUT ANGERS 15D08689				200 000		200 000			
IUT ANGERS 2	500 000		500 000	-500 000		-500 000			
ISTIA Angers	180 000		180 000	-180 000		-180 000			
Formation professionnelle continue		<u>67 082 488</u>	<u>67 082 488</u>		<u>1 205 759</u>	<u>1 205 759</u>		<u>68 288 247</u>	<u>68 288 247</u>
Participation AGEFIPH		1 151 500	1 151 500		100 000	100 000		1 251 500	1 251 500
Participation de Pôle emploi					1 740 000				
Participation de Pôle emploi		3 000 000	3 000 000		-1 200 000	-1 200 000		1 800 000	1 800 000
Compte personnel de formation		2 221 968	2 221 968		3 322 759	3 322 759		5 544 727	5 544 727
Autres participations Etat - 500 000 formations		60 709 020	60 709 020		-2 757 000	-2 757 000		57 952 020	57 952 020
Formations sanitaires et sociales	<u>200 000</u>	<u>1 700 000</u>	<u>1 900 000</u>	<u>-70 000</u>	<u>-800 000</u>	<u>-870 000</u>	<u>130 000</u>	<u>900 000</u>	<u>1 030 000</u>
Autres participations Etat		200 000	200 000		-200 000	-200 000			
Pôle Régional de Formation Santé Social-Laval-Etat	200 000		200 000	-70 000		-70 000	130 000		130 000
Participation Pôle Emploi		1 500 000	1 500 000		-600 000	-600 000		900 000	900 000
Recherche	<u>6 849 874</u>		<u>6 849 874</u>	<u>-1 625 860</u>		<u>-1 625 860</u>	<u>5 224 014</u>		<u>5 224 014</u>
IRIS 2 - Institut Monteclair	2 550 000		2 550 000	-750 000		-750 000	1 800 000		1 800 000
LINA AtlanSTIC	153 574		153 574	-84 480		-84 480	69 094		69 094
IRT2 Nantes	4 146 300		4 146 300	-1 081 380		-1 081 380	3 064 920		3 064 920
ENV -ONIRIS				290 000		290 000	290 000		290 000

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Tourisme		13 500	13 500		-13 500	-13 500			
Participations FEDER (NEA 2)		13 500	13 500		-13 500	-13 500			
Transports		220 000	220 000		-19 627	-19 627		200 373	200 373
ITISS - Destineo - Départements		220 000	220 000		-19 627	-19 627		200 373	200 373
Gestion des fonds structurels européens	136 238 954	8 523 461	144 762 415	-101 904 681	-649 232	-102 553 913	34 334 273	7 874 229	42 208 502
Gestion des fonds européens 2007-2013	3 656 014		3 656 014	-3 656 014		-3 656 014			
Subvention globale FEDER 2007/2013 - Axe 1 - Innovation	3 656 014		3 656 014	-3 656 014		-3 656 014			
Gestion des fonds européens 2014-2020	132 582 940	8 523 461	141 106 401	-98 248 667	-649 232	-98 897 899	34 334 273	7 874 229	42 208 502
FSE		6 955 446	6 955 446		-456 863	-456 863		6 498 583	6 498 583
FEADER	121 778 153		121 778 153	-97 660 350		-97 660 350	24 117 803		24 117 803
FEDER	10 804 787	1 568 015	12 372 802	-588 317	-192 369	-780 686	10 216 470	1 375 646	11 592 116
Recettes de gestion		29 099 788	29 099 788	290 000	7 440 254	7 730 254	290 000	36 540 042	36 830 042
Redevances et loyers		7 887 618	7 887 618		-1 977 216	-1 977 216		5 910 402	5 910 402
Charges de structures et de gestion		2 102 100	2 102 100		-1 310 061	-1 310 061		792 039	792 039
Loyers divers		2 102 100	2 102 100		-1 310 061	-1 310 061		792 039	792 039
Developpement industriel et innovation		3 122 716	3 122 716		-301 008	-301 008		2 821 708	2 821 708
Locations divers -Autoclave et étuve		305 806	305 806		-50 968	-50 968		254 838	254 838
Loyer Technocampus Océan		1 584 000	1 584 000		-250 040	-250 040		1 333 960	1 333 960
Loyer et charges Technocampus EMC2		1 232 910	1 232 910					1 232 910	1 232 910
Formations sanitaires et sociales		1 199 752	1 199 752		-91 405	-91 405		1 108 347	1 108 347
Redevance Cité de la formation Santé Social Marion Cahour		695 411	695 411		-120 294	-120 294		575 117	575 117
Charges - Cité de la formation Santé Social Marion Cahour		228 811	228 811		24 489	24 489		253 300	253 300
Revente électricité à EDF					4 400	4 400		4 400	4 400
Lycée Valère Mathé		92 600	92 600					92 600	92 600
Redevance IFMTS - Laval - Pôle Régional de Formation Santé Social		182 930	182 930					182 930	182 930
Patrimoine		400 000	400 000		-61 666	-61 666		338 334	338 334
Redevance d'occupation du domaine public régional - Fontevraud		200 000	200 000		108 334	108 334		308 334	308 334
Autres redevances Fontevraud		200 000	200 000		-170 000	-170 000		30 000	30 000
PRI et developpement technologique		995 450	995 450		-213 076	-213 076		782 374	782 374
Loyer PRI Design		125 100	125 100		-77 293	-77 293		47 807	47 807
Loyer CIRV Montoir de Bretagne		200 900	200 900		-25 481	-25 481		175 419	175 419
Locations diverses - CIRV Montoir de Bretagne		499 200	499 200		-83 200	-83 200		416 000	416 000
Loyer Prox'innov		170 250	170 250		-27 102	-27 102		143 148	143 148
Recherche		10 000	10 000					10 000	10 000
Redevance Beautour		10 000	10 000					10 000	10 000
Santé et qualité de vie		54 000	54 000					54 000	54 000
Loyer Gérontopôle		54 000	54 000					54 000	54 000
Transports		3 600	3 600					3 600	3 600
Location local vélo LRSY		3 600	3 600					3 600	3 600

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Autres recettes de gestion		21 212 170	21 212 170	290 000	9 417 470	9 707 470	290 000	30 629 640	30 919 640
<u>Action culturelle</u>		<u>362 748</u>	<u>362 748</u>					<u>362 748</u>	<u>362 748</u>
Recettes tarifaires "Folle journée"		362 748	362 748					362 748	362 748
<u>Charges de personnel</u>		<u>1 125 000</u>	<u>1 125 000</u>		<u>382 955</u>	<u>382 955</u>		<u>1 507 955</u>	<u>1 507 955</u>
Vente de tickets déjeuners		575 000	575 000					575 000	575 000
Reversement de charges personnel hors EPLE		50 000	50 000		100 000	100 000		150 000	150 000
Remboursement sur détachement et mises à disposition		200 000	200 000		130 000	130 000		330 000	330 000
Remboursement sur rémunération du personnel EPLE		50 000	50 000					50 000	50 000
Remboursement de charges personnel EPLE		200 000	200 000		-150 000	-150 000		50 000	50 000
Chèques déjeuner (non précomptés)		50 000	50 000					50 000	50 000
chèques vacances (précomptés sur salaires)					302 955	302 955		302 955	302 955
<u>Charges de structures et de gestion</u>		<u>1 466 000</u>	<u>1 466 000</u>		<u>-300 000</u>	<u>-300 000</u>		<u>1 166 000</u>	<u>1 166 000</u>
Emplois d'avenir		1 200 000	1 200 000		-300 000	-300 000		900 000	900 000
Crèche le Petit Prince - participations des familles		150 000	150 000					150 000	150 000
Recouvrements divers		21 000	21 000					21 000	21 000
Cafeteria		95 000	95 000					95 000	95 000
<u>Enseignement secondaire</u>		<u>9 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>290 000</u>	<u>500 000</u>	<u>790 000</u>	<u>290 000</u>	<u>9 500 000</u>	<u>9 790 000</u>
Ordipass				290 000		290 000	290 000		290 000
Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI)		9 000 000	9 000 000		500 000	500 000		9 500 000	9 500 000
<u>Solidarités humaines et dynamique sociale</u>		<u>440 000</u>	<u>440 000</u>		<u>-220 000</u>	<u>-220 000</u>		<u>220 000</u>	<u>220 000</u>
Pack 15-30 (Pass Culture Sport)		440 000	440 000		-220 000	-220 000		220 000	220 000
<u>Transports</u>		<u>8 818 422</u>	<u>8 818 422</u>		<u>9 054 515</u>	<u>9 054 515</u>		<u>17 872 937</u>	<u>17 872 937</u>
Transports scolaires		4 734 822	4 734 822		9 222 338	9 222 338		13 957 160	13 957 160
Transports interurbains		2 481 967	2 481 967		-422 101	-422 101		2 059 866	2 059 866
Transports maritimes		437 333	437 333					437 333	437 333
Lignes routières régionales - reversement année n-1		475 000	475 000		-1 155	-1 155		473 845	473 845
Participation Train des plages					128 268			128 268	
Lignes routières régionales - reversement année n (régie)		165 500	165 500		102 119	102 119		267 619	267 619
Carène : compensation pour intégration tarifaire sur les réseaux STAN et TER		18 000	18 000		-1 277	-1 277		16 723	16 723
Métrocéane : compensations tarifaires Départements		200	200					200	200
Métrocéane : compensations tarifaires n-1 Nantes Métro et Carène		5 600	5 600					5 600	5 600
Métrocéane : compensations tarifaires n-1 SNCF		500 000	500 000		26 323	26 323		526 323	526 323

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Remboursements de prêts et d'avances	6 460 042	1 036 541	7 496 583	2 046 566	68 313	2 114 879	8 506 608	1 104 854	9 611 462
Developpement industriel et innovation	2 546 145	239 106	2 785 251	-2 244 787	-206 468	-2 451 255	301 358	32 638	333 996
Amortissement du capital Developpement industriel et innovation	2 546 145		2 546 145	-2 244 787		-2 244 787	301 358		301 358
Intérêts Developpement industriel et innovation		239 106	239 106		-206 468	-206 468		32 638	32 638
Economie de proximité et création d'entreprises	12 500	5 414	17 914		-3 893	-3 893	12 500	1 521	14 021
Amortissement du capital Economie de proximité et création d'entreprises	12 500		12 500				12 500		12 500
Intérêts Economie de proximité et création d'entreprises		5 414	5 414		-3 893	-3 893		1 521	1 521
Enseignement secondaire	65 000		65 000				65 000		65 000
Amortissement du capital Enseignement secondaire	65 000		65 000				65 000		65 000
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	3 316 283	749 955	4 066 238	1 811 186	271 251	2 082 437	5 127 469	1 021 206	6 148 675
Amortissement du capital Fonds d'investissement des Pays de la Loire	3 316 283		3 316 283	1 811 186		1 811 186	5 127 469		5 127 469
Intérêts Fonds d'investissement des Pays de la Loire		749 955	749 955		271 251	271 251		1 021 206	1 021 206
Infrastructures ferroviaires				2 479 460		2 479 460	2 479 460		2 479 460
Rbst avance CD85 - Nantes St Gilles Nantes Pornic				2 479 460		2 479 460	2 479 460		2 479 460
Patrimoine	86 700		86 700				86 700		86 700
Amortissement du capital Patrimoine	86 700		86 700				86 700		86 700
Pêche maritime et aquaculture	59 703		59 703	707		707	60 410		60 410
Amortissement du capital Pêche maritime et aquaculture	59 703		59 703	707		707	60 410		60 410
PRI et developpement technologique	107 500		107 500				107 500		107 500
Reversement avances de fonds excédentaires PRI et developpement technologique	107 500		107 500				107 500		107 500
Tourisme	266 211	42 066	308 277		7 423	7 423	266 211	49 489	315 700
Amortissement du capital Tourisme	266 211		266 211				266 211		266 211
Intérêts Tourisme		42 066	42 066		7 423	7 423		49 489	49 489
Recettes exceptionnelles	3 388 441	145 000	3 533 441	23 007 307	3 718 066	26 725 373	26 395 748	3 863 066	30 258 814
Aide à la mobilité internationale		65 000	65 000		-10 000	-10 000		55 000	55 000
Reversement d'aide à la mobilité N-1		25 000	25 000					25 000	25 000
Reversement d'aide à la mobilité N		40 000	40 000		-10 000	-10 000		30 000	30 000
Charges de structures et de gestion		60 000	60 000		1 007 000	1 007 000		1 067 000	1 067 000
Contentieux					7 000	7 000		7 000	7 000
Indemnités d'assurances		60 000	60 000		1 000 000	1 000 000		1 060 000	1 060 000
Développement industriel et innovation				548 704		548 704	548 704		548 704
Reversement subvention				548 704		548 704	548 704		548 704
Enseignement secondaire	908 981		908 981	-801 319		-801 319	107 662		107 662
Subventions d'équip. versées - Lurçat Mounier	903 000		903 000	-903 000		-903 000			
Revst subv organismes publics divers	5 981		5 981	101 681		101 681	107 662		107 662
Environnement		20 000	20 000					20 000	20 000
Autres subventions exceptionnelles		20 000	20 000					20 000	20 000
Formation professionnelle continue					100 000	100 000		100 000	100 000
Clôture comptable conventions ASP					100 000	100 000		100 000	100 000
Infrastructures ferroviaires	2 479 460		2 479 460	22 295 479	2 531 000	24 826 479	24 774 939	2 531 000	27 305 939
Reversement soldes d'opérations	2 479 460		2 479 460	-2 479 460		-2 479 460			
Subvention SNCF bâtiments et installations				24 406 500		24 406 500	24 406 500		24 406 500
Bilan compte TER n-1					2 531 000	2 531 000		2 531 000	2 531 000
Subvention équipement à RFF				368 439		368 439	368 439		368 439

DECISION MODIFICATIVE 2017-2

IV

RECETTES

D.4.2

	Budget Primitif et supplémentaire 2017			Décision modificative 2017-2			Total Budget 2017		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Infrastructures routières					43 574	43 574		43 574	43 574
reversement subv. Invest antérieures à 2006 - voirie nationale					43 574	43 574		43 574	43 574
Relations internationales					46 492	46 492		46 492	46 492
Mandats annulés sur exercices antérieurs					46 492	46 492		46 492	46 492
Transports				964 443		964 443	964 443		964 443
Subventions communes et intercommunalités				329 820		329 820	329 820		329 820
Reversement subvention d'équipement RFF				576 465		576 465	576 465		576 465
Subvention RFF mobilier matériel étude				3 446		3 446	3 446		3 446
PEM				54 712		54 712	54 712		54 712
OPERATIONS FINANCIERES	575 000	1 450 000	2 025 000	87 000	-10 000	77 000	662 000	1 440 000	2 102 000
Services assujettis à la TVA				87 000		87 000	87 000		87 000
IFMTS				6 720		6 720	6 720		6 720
IFMTS Rémunération				1 470		1 470	1 470		1 470
CIRV				14 670		14 670	14 670		14 670
CIRV Rémunération				1 660		1 660	1 660		1 660
Technocampus Océan				51 680		51 680	51 680		51 680
Technocampus Océan Rémunération				10 800		10 800	10 800		10 800
Fonds d'investissement des Pays de la Loire	575 000	150 000	725 000		-10 000	-10 000	575 000	140 000	715 000
Desinvestissements participations FCPR Ouest Vent II	150 000		150 000				150 000		150 000
Produits des désinvestissements FCPR Ouest Vent I		150 000	150 000		-10 000	-10 000		140 000	140 000
Désinvestissements FCPR ATALAYA	125 000		125 000				125 000		125 000
Desinvestissements participations FCPR Aerofound	300 000		300 000				300 000		300 000
Reprises de provisions pour dépréciation d'actifs		600 000	600 000					600 000	600 000
Produits des opérations de marché		700 000	700 000					700 000	700 000
Résultat antérieur	266 573 394.85	39 386 407.68	305 959 802.53				266 573 394.85	39 386 407.68	305 959 802.53
Affecté au financement de l'investissement	266 573 394.85		266 573 394.85				266 573 394.85		266 573 394.85
Reporté en fonctionnement		39 386 407.68	39 386 407.68					39 386 407.68	39 386 407.68
EMPRUNT	211 120 690.32		211 120 690.32	-31 640 511.00		-31 640 511.00	179 480 179.32		179 480 179.32
RECETTES REELLES (hors gestion de la dette)	710 962 896.17	1 369 398 185.68	2 080 361 081.85	-103 382 752.00	35 409 921.00	-67 972 831.00	607 580 144.17	1 404 808 106.68	2 012 388 250.85
Gestion active de la dette	75 000 000.00		75 000 000.00				75 000 000.00		75 000 000.00
RECETTES D'ORDRE	773 448 497.68	300 000 000.00	1 073 448 497.68	-92 903 332.00		-92 903 332.00	680 545 165.68	300 000 000.00	980 545 165.68
Opérations d'ordre de section à section	578 448 497.68	300 000 000.00	878 448 497.68	7 096 668.00		7 096 668.00	585 545 165.68	300 000 000.00	885 545 165.68
Ajustement des opérations d'ordre	278 448 497.68		278 448 497.68	3 096 668.00		3 096 668.00	281 545 165.68		281 545 165.68
Amortissements	300 000 000.00		300 000 000.00	4 000 000.00		4 000 000.00	304 000 000.00		304 000 000.00
Neutralisation des amortissements		270 000 000.00	270 000 000.00		-5 000 000.00	-5 000 000.00		265 000 000.00	265 000 000.00
Reprise DRES et subventions perçues		30 000 000.00	30 000 000.00		5 000 000.00	5 000 000.00		35 000 000.00	35 000 000.00
Gestion active de la dette	75 000 000.00		75 000 000.00				75 000 000.00		75 000 000.00
Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)	120 000 000.00		120 000 000.00	-100 000 000.00		-100 000 000.00	20 000 000.00		20 000 000.00
Avances sur immobilisations	120 000 000.00		120 000 000.00	-100 000 000.00		-100 000 000.00	20 000 000.00		20 000 000.00
RECETTES TOTALES	1 559 411 393.85	1 669 398 185.68	3 228 809 579.53	-196 286 084.00	35 409 921.00	-160 876 163.00	1 363 125 309.85	1 704 808 106.68	3 067 933 416.53

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE